

Aujourd'hui

A4 ACCIDENT

Le pire accident routier survenu en Ontario depuis 25 ans a coûté la vie à 11 membres d'une famille lorsque leur fourgonnette a heurté de plein fouet un camion-remorque.

B1 JEUNES LIBÉRAUX

Les jeunes libéraux pressent leur parti de préparer l'après-référendum en révisant son programme pour faire du Québec l'unique responsable de son développement.

B3 HAÏTI

Le docteur Roger Lafontant, ex-chef des Tontons macoutes, a été reconnu coupable d'atteinte à la sûreté de l'État haïtien et condamné hier à la prison à perpétuité.

C1 ALIMENTATION

«Être dans son assiette», une exposition importante préparée par le Musée de la civilisation de Québec, renvoie une image bien désolante de nos habitudes alimentaires.

D1 CONSOMMATION

Bien que la couture à domicile soit une activité en voie de disparition, des femmes n'en continuent pas moins de manier l'aiguille et la machine par économie et par plaisir.

Sommaire

Annonces classées

- Immobilier... C4 à C7, E4, E5
- merchandises... E5
- emplois... E5 à E8
- automobiles... E8, E9
- propositions d'affaires... B11
- Arts et spectacles
- Informations... E1 à E3
- horaires... E3
- horaires télé... E2
- Bandes dessinées... C6
- Bridge... E5
- Carrières et professions... B12
- Décès... E11
- Économie... B5 à B11
- Êtes-vous observateur?... C4
- Feuilleton... C5
- Horoscope... C7
- Le monde... B3
- Loteries — résultats... A4
- Mots croisés... E8
- «Mot mystère»... E9

Les présumés chefs du réseau de trafiquants de hasch arrêtés

La SQ demandera l'extradition des sept suspects arrêtés au Vermont

ÉRIC TROTTIER

Après avoir capturé hier soir pas moins de sept individus de la région de Burlington, au Vermont, la Sûreté du Québec vient de neutraliser les présumés têtes dirigeantes du réseau de trafiquants de drogue qui avaient tenté, la semaine dernière, d'im-

porter au Canada 46 tonnes de haschisch d'une valeur de 700 millions.

Le 23 juillet, la SQ avait effectué une véritable pêche miraculeuse en découvrant, presque par hasard, 272 barils flottants attachés à des canots pneumatiques dans le golfe Saint-Laurent, à la hauteur de Rivière-au Tonnerre sur la Côte-Nord.

Depuis, l'enquête menée par

l'escouade de la répression du banditisme de la SQ a permis aux policiers d'appréhender 23 personnes et de remonter la filière de ce réseau « international », dont les bases sont vraisemblablement installées au Vermont.

Hier soir, la SQ et trois corps policiers américains ont mis la main sur sept des présumés chefs de cet important groupe de trafiquants de drogue. L'un de ceux-

là, William Greer, 42 ans, de South Burlington, est considéré comme le leader de la bande et il a déjà fait face à la justice, en 1985, pour possession et culture de marijuana.

Les autres sont Gary Norman Perya, 40 ans, de Essex, Stephen Brent Hutchin, 42 ans, de Colechester, Glen William Koski, 41

VOIR HASCH EN A 2

Cecilia Bartoli: une diva étonnante et simple

CLAUDE GINGRAS

On la connaît depuis un an à peine. Cette semaine à Montréal, son nom est sur toutes les lèvres. Cecilia Bartoli a fait un triomphe samedi soir à Lanaudière, elle chantait hier soir à la basilique Notre-Dame et elle se produit ce soir à l'Aréna Maurice-Richard.

Les trois fois, avec Charles Dutoit et l'Orchestre Symphonique de Montréal, qui l'accompagnaient déjà en septembre dernier, à la Place des Arts, et qu'elle retrouvera en octobre prochain pour une audition en concert et un enregistrement du *Stabat Mater* de Pergolesi.

Tous s'accordent sur le « phénomène Bartoli ». Tout d'abord, la voix: sauf erreur, le plus parfait mezzo actuellement. Ensuite, et surtout, la musicalité, l'intelligence, le tempérament avec lesquels la jeune chanteuse de 25 ans utilise ses exceptionnels moyens vocaux.

L'étonnement qu'elle provoque en concert se prolonge à l'arrière-scène. On pourrait appréhender quelque diva capricieuse, distante. Cecilia Bartoli vous accueille avec une simplicité désarmante, elle rit beaucoup et s'exprime dans un français exqu.

Elle se dit elle-même étonnée de la réaction du public à Lanaudière, samedi soir. « Je n'avais jamais vu ça, 6 000 personnes debout à m'applaudir. C'était d'ailleurs la première

VOIR DIVA EN A 2

■ Dutoit, l'OSM et Bartoli gagnent encore! Page E 1



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Loin d'être une diva capricieuse, Cecilia Bartoli est d'une simplicité désarmante.

Bush et Gorbatchev saluent une ère nouvelle de partenariat économique

d'après AFP, AP, UPI et Reuter
MOSCOU

Les présidents George Bush et Mikhaïl Gorbatchev ont salué hier le début d'une nouvelle

ère de relations entre les États-Unis et l'Union soviétique fondée sur la coopération politique et économique, et non plus sur la confrontation militaire.

Passant de la parole aux actes, Bush annonçait peu après, dans

un discours devant l'Institut des relations internationales de Moscou, son intention de demander au Congrès de ratifier le traité commercial signé au sommet de Washington, ce qui permettra d'octroyer à l'URSS le statut de

« la nation la plus favorisée » dans le domaine du commerce.

À l'ouverture au Kremlin de leur sixième sommet dans la grande salle Saint-Georges pavoiisée aux couleurs des deux pays, Gorbatchev a souligné dans une brève introduction que la signature aujourd'hui du traité START — réduisant de 30 p. cent les arsenaux nucléaires stratégiques des deux superpuissances — était non seulement « un pas majeur dans le processus de désarmement » mais aussi « un signe de l'irréversibilité croissante des changements fondamentaux positifs dans l'évolution du monde ».

Bush de son côté s'est félicité, dans sa causerie, de l'adoption en mai par le Soviet suprême de la Loi sur la sortie des Soviétiques, « une victoire de tous ceux pour lesquels les droits de l'Homme comptent ».

« En conséquence de ce progrès, quand je retournerai à Wa-

VOIR KEMTEC: EN A 2

VOIR BUSH EN A 2

Kemtec déclare des pertes de 21 millions en neuf mois

VALÉRIE BEAUREGARD

La société pétrochimique Kemtec a enregistré des pertes de 21,1 millions pendant la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 mai. C'est trois fois plus que la perte de 7,7 millions pour la même période, l'an dernier.

Kemtec est une filiale de Lavalin Industries, une société cotée

en bourse et contrôlée par la société d'ingénierie Lavalin. Son usine de Montréal-Est fait l'objet, depuis vendredi dernier, d'une fermeture que l'on qualifie toutefois de temporaire.

Dans un communiqué, on explique la piètre performance financière de Kemtec par la chute du prix du pétrole à la suite de la crise du golfe Persique. En plus de la chute de la valeur de ses inventaires, Kemtec doit faire face

à un endettement bancaire qui, en date du 31 mai, s'élevait à 74,8 millions contre 29,2 millions un an auparavant.

Ces mauvaises nouvelles viennent s'ajouter à une ribambelle de coups durs pour Kemtec qui n'est jamais parvenue à dégager un bénéfice depuis sa création, en 1986, des cendres de la raffinerie Gulf.



UN AUTRE APPEL À MONSIEUR LE MAIRE



L'architecte français Roger Taillibert, à qui l'on doit la conception des installations olympiques, a accepté, à l'invitation de La Presse, de livrer ses commentaires à l'occasion du 15^e anniversaire de la tenue des Jeux de Montréal.

«Le sport fut le grand vainqueur»

15. « Si, dans ces journées commémoratives du 15^e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, nous découvrons avec une certaine fierté l'impact que cette grande réunion internationale a eu sur le peuple québécois, sur son image dans le monde — soit par ses lecteurs qui démontrent leur très grand intérêt pour le sport, soit par les participants étrangers au succès de ces Jeux — c'est que la population de Montréal et du Québec a su lancer un défi au monde et a réussi mieux que d'autres villes où de graves incidents avaient troublé cette même grande fête. Elle a aussi donné à l'image sacrée du sport une présence exemplaire sur toute la planète, l'effort de la jeunesse mondiale étant diffusé à travers la télévision internationale.

« En ayant participé à ce programme, aux études pendant trois années de ce dossier, je peux dire aussi que le développement — à partir de techniques connues contemporaines — d'un tel complexe pour le sport, pour la jeunesse et pour son éducation constitue un très grand défi. Le Guide Michelin le consacre aujourd'hui comme un des édifices ancrés dans le patrimoine québécois (avec trois étoiles); aussi, le Congrès de la Précontrainte tenu à Londres l'a défini comme le dernier grand ouvrage avant la fin de ce siècle, ce qui fut confirmé à Hambourg en 1990.

« Quant aux difficultés techniques actuelles, un avenir prochain démontrera que les constructeurs se sont totalement éloignés de l'ingénierie mécanique initialement prévue. Aujourd'hui, 15 ans après, si la forme architecturale a été préservée, il faut savoir que, depuis novembre 1975, le Service Constructeur de la RIO a agi seul, en dehors de toute présence de l'Architecte Conseil, et a même fait le silence total sur ma participation dans ce dossier. Ce qui a permis qu'on s'écarte...

« La période préolympique fut pour mon équipe — qui se composait de plus d'une centaine de personnes — une période d'engagement total malgré tous les autres projets que nous suivions et que nous devions poursuivre après les Jeux. Le temps très court réservé aux études exigeait cette implication totale.

« Mon implication — depuis mes études universitaires — dans les équipements de sports de compétition m'avait permis, après avoir suivi tous les Jeux olympiques depuis Rome, de comprendre la volonté des athlètes et leur recherche des meilleures performances dans l'effort.

« C'est donc à partir de toutes les réunions de préparation avec les Fédérations internationales et leurs services, que furent discutées, résolues ou appliquées les exigences nombreuses qu'on nous soumettait rencontre après rencontre. Ici, je ne laisserai pas passer l'hommage que l'on doit rendre à un homme qui a

SUITE À LA PAGE B1

EUROPE
TAXE D'AÉROPORT: 42\$ EN SUS

ÉTÉ 1991
PARIS TOUTE ANNÉE
PARIS 399\$
NICE 499\$
NANTES 399\$
TOULOUSE 399\$
LYON 399\$
MULHOUSE 499\$
LONDRES 399\$

288-4800

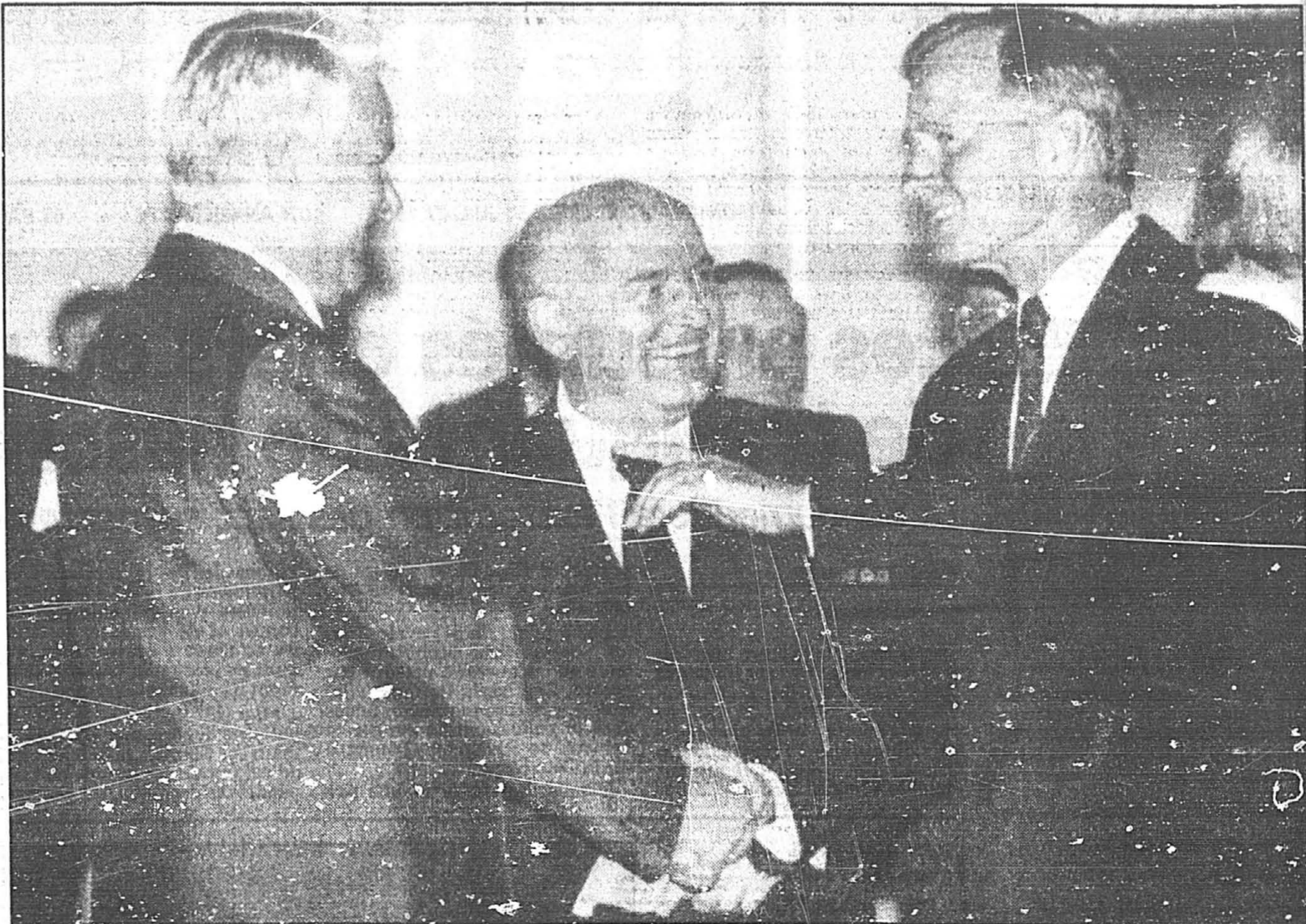
800 EST
DE MAISONNEUVE
METKO BERRI-UQAM
PÉRIEN DU QUÉBEC

NOUVELLES
FRONTIÈRES

SUIVE DE LA UNE



Le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev a signalé au président américain George Bush un site touristique intéressant (photo de gauche), hier après-midi, alors que les deux hommes déambulaient sur la Place Rouge, face à la basilique Saint-Basile. Plus tard dans le cours de cette première journée



du sommet des deux Grands (photo de droite), M. Gorbatchev a présenté son homonyme de la Fédération de Russie, Boris Eltsine, à gauche, au président George Bush, au début d'un dîner donné en l'honneur du président américain.

PHOTOLASER REUTER ET ASSOCIATED PRESS

HASCH

Les présumés chefs du réseau de trafiquants de hasch arrêtés

ans, de North Hero. James Mayl, 28 ans, de Fairfield, ainsi que William Carr, 41 ans, et Eugene Beaudry, 42 ans, tous deux de Hinesburg.

Ils se présenteront aujourd'hui devant un juge de la Cour supérieure du Vermont, à Burlington, qui devra décider s'il approuve la demande d'extradition formulée par la SQ. Si cette requête est acceptée, les sept inculpés vermontois rejoindront d'ici peu les 16 autres accusés dans cette affaire, qui attendent à Sept-Îles le début des procédures judiciaires. Ils doivent répondre d'accusations de possession, importation et trafic de drogue.

Plusieurs autres trafiquants vermontois faisaient toujours l'objet de recherches intensives par les agents de la SQ, de la police de l'État du Vermont, de la Drug Enforcement Agency (DEA) et des Douanes américaines en fin de soirée, hier. « Avec les informations que nous possédons, nous devrions procéder d'ici peu à toute une série d'arrestations liées au trafic de la drogue », a indiqué James Sullivan, porte-parole de la DEA.

Dimanche soir, un autre Américain de 29 ans, Michael Johnson, de Burlington, a été appréhendé à Havre Saint-Pierre, sur la Côte-Nord. Selon diverses sources, Johnson demeurait dans ce port de mer depuis un certain temps. Il aurait joué un rôle très important dans cette entreprise de trafic de haschisch, en faisant le lien entre les exportateurs — la marchandise illégale proviendrait du Pakistan — et les importateurs vermontois.

Quinze autres individus — 12 Philippins, deux Hollandais et un Indonésien — avaient été capturés dans le port de Montréal, la semaine dernière, à bord du navire *Pacific Tide*: ce remorqueur a d'ailleurs été saisi, hier, par des agents de Douanes et Accise Ca-

nada; les armateurs devront débourser un million s'ils veulent le récupérer. La police soupçonne les 15 marins d'avoir largué le haschisch dans les eaux canadiennes.

Avec Michael Johnson, ils devaient défilier hier au Palais de justice de Sept-Îles mais, faute de juge disponible, cette comparution a été remise au 7 août, date à laquelle ils subiront en même temps leur enquête sous caution et leur enquête préliminaire.

Les policiers de la SQ, qui ont passé une partie de la journée d'hier à compléter leur preuve en vue du procès pour la plus importante affaire d'importation de haschisch de l'histoire du Québec, ont en outre fait appel à des corps policiers européens ainsi qu'à Interpol. « Nous cherchons à connaître l'itinéraire exact du *Pacific Tide* », a expliqué l'agent Camille Gagnon, porte-parole de la SQ à Sept-Îles.

L'agent Gagnon rapporte d'autre part que les agents de la SQ écartent pratiquement l'hypothèse selon laquelle les marins qui devaient transborder la marchandise dans un chalet de Havre Saint-Pierre se soient noyés. « On pense qu'ils ont été dérangés par un bateau qui passait par là. Ils auraient cru qu'il s'agissait de la police, auraient pris panique et tout lâché sur place », a-t-il dit.

Aucun Québécois n'a encore été arrêté bien que les policiers enquêtent à Montréal. Selon l'agent Gagnon, si des Québécois ont trempé dans cette affaire, c'est pour y jouer un rôle plutôt discret.

DIVA

Cecilia Bartoli: une diva étonnante et simple

fois que je chantais en plein air.»

Cecilia Bartoli, qui est célibataire, a pour parents deux anciens chanteurs de l'Opéra de Rome, Angelo Bartoli, ténor, et Silvana Bazzoni, soprano, qui furent ses premiers professeurs. À 8 ans, elle était la voix du Berger invis-

ble (« voix blanche », précise-t-elle) qu'on entend au début du troisième acte de *Tosca*. Mais la carrière vocale n'était pas encore décidée: à 16 ans, elle étudiait la trompette aussi bien que le chant et faisait même de la danse flamenco à la télévision. Finalement, le chant l'emporta. Ses véritables débuts, elle les fit en 1989, à 23 ans, à Rome, dans *Rosina d'Il Barbiere di Siviglia*. Ce soir-là, son père était dans les chœurs.

Entrevoit-elle une transformation de sa voix au cours des prochaines années? « Ça, c'est l'inconnu. Je ne deviendrai certainement jamais soprano. Ma voix sera sans doute plus grosse — je l'espère! — mais elle ne changera certainement pas de couleur. »

Oui, elle a un contrat avec la Decca/London pour enregistrer *Carmen* en l'an 2000... « mais il peut se passer bien des choses d'ici là! »

Tres en demande, elle ne pourra faire ses débuts au Metropolitan qu'en 1994-95 — Dorabella, de *Così fan tutte*. Actuellement, elle chante une douzaine de rôles. Son prochain: *La Cenerentola*, qu'elle enregistrera.

Pour l'instant, sa discographie comprend *Barbiere* (Decca/London), *Così* et *Le Nozze di Figaro* (Erato), le *Stabat Mater* de Rossini (Philips) et deux récitals Rossini chez Decca/London: l'un avec orchestre, l'autre avec piano. Prochainement, elle enregistrera un récital consacré aux rôles créés par Isabelle Colbran, interprète privilégiée de Rossini.

Cecilia Bartoli ne parle des chanteuses qu'il l'ont marquée: Callas, Tebaldi, Horne; elle a même entendu les disques de la légendaire Conchita Supervia.

Elle a commencé à chanter dans d'autres langues que l'italien — le français et l'espagnol — et se sent même attirée par l'allemand. « Les lieder de Brahms, j'aimerais... » □

KEMTEC

Kemtec déclare des pertes de 21 millions en neuf mois

Lavalin Industries déclarait elle-même, hier, une perte nette de 22,9 millions pour les neuf premiers mois de son exercice contre 2,3 millions en 1990.

Son chiffre d'affaires a aussi chuté, passant de 380 à 330 millions. L'autre filiale de Lavalin Industries, la société de matériel de transport ontarienne UTDC, essayait pour sa part une perte nette de 2,2 millions. Un revirement majeur comparativement aux premiers neuf mois du dernier exercice qui avaient récolté un bénéfice net de 4,7 millions.

Lavalin, qui n'est pas cotée en bourse, annonçait au mois de mai son intention de vendre Kemtec et 50 p. cent de la participation de Lavalin Industries dans UTDC afin de soulager ses propres banquiers. La maison de courtage newyorkaise Morgan Stanley avait été mandatée pour trouver un acheteur.

Mais à la suite de l'annonce de la fermeture des installations de Kemtec, on apprenait hier que Morgan Stanley préférait « retarder la signature du contrat retenant ses services » afin de rééva-

luer le dossier. M. Clément Richard, vice-président d'entreprise chargé des communications chez Lavalin, explique que ce n'est pas la même chose de vendre une société en production et une autre dont les activités viennent d'être suspendues. Lavalin doit donc envisager la possibilité de devoir vendre Kemtec par ses propres moyens.

Certains rumeurs veulent que Coastal, de Houston, ait regardé Kemtec. Or, M. Guy Scott, chargé des relations avec les médias, déclare que la politique de la compagnie est de ne pas commenter les rumeurs entourant ses activités.

Le conseil d'administration de Kemtec, formé notamment de Bernard Lamarre, président de Lavalin, et de son frère Jacques, a remis sa démission la semaine dernière laissant le contrôle de la société dans les mains de ses créanciers, la Banque Morgan et la Banque Toronto-Dominion.

La toile du stade

Par ailleurs, M. André Grou, vice-président du conseil de la Régie des installations olympiques, a déclaré à *La Presse* que la RIO serait elle-même capable de réparer la toile du stade si Lavalin déclarait faillite et abandonnerait le même coup sa filiale *Stadeco* qui est chargée de son entretien. Le vice-président, Immeubles et équipements, M. Michel Brissette, a reçu le mandat jeudi dernier, lors de la réunion extraordinaire du conseil d'administration, d'élaborer un plan de contingence concernant la réparation de la toile du stade.

Deux solutions sont étudiées: la RIO pourrait se charger elle-même des réparations ou un autre sous-traitant serait engagé. « Pour le moment, la première avenue nous paraît plus plausible », souligne M. Grou qui estime que le plan de M. Brissette sera complété vers le milieu de la semaine prochaine.

Les réparations qui doivent commencer le 3 octobre devraient s'étendre sur une période de six semaines et M. Grou ne croit pas qu'une faillite de Lavalin retarderait l'opération.

Il a aussi dit que dans l'éventualité de la disparition de Lavalin, la RIO se préparait à acheter les équipements nécessaires à la réparation de la toile, dont des machines à coudre particulières. « Ce ne sont pas les machines à coudre des petites sœurs de la charité », lance-t-il avec une note d'humour. □

BUSH

Bush et Gorbatchev saluent une ère nouvelle de partenariat économique

Washington, je demanderait au Congrès de lever les amendements Byrd et Stevenson, des restrictions qui limitent les crédits et empêchent le commerce. En plus j'accrocherai nos efforts pour conclure un accord fiscal et un accord sur les investissements », a-t-il dit.

En marge des entretiens Bush-Gorbatchev, les États-Unis et l'URSS signaient hier cinq accords de coopération technique.

Un responsable américain soulignait l'importance d'un protocole d'accord en particulier sur une coopération économique instau-

rant un cadre pour renforcer et élargir des programmes existants d'assistance technique. Ce texte permettra à Washington de traiter directement avec tous les échelons gouvernementaux en URSS y compris des gouvernements des républiques, a-t-il précisé.

Les deux parties ont signé par ailleurs un mémorandum portant sur le développement des secteurs du logement et de l'économie destinée à promouvoir la propriété privée par la transformation de biens immobiliers publics et un essor de la construction.

Un autre mémorandum porte sur la sécurité de l'aviation civile, en établissant des procédures à suivre en cas de terrorisme. Un mémorandum sur l'assistance en cas de catastrophe naturelle prévoit la création d'un comité conjoint de coordination.

Enfin, les deux pays ont signé un accord sur l'aide d'urgence médicale visant à répondre aux besoins pharmaceutiques et d'équipements médicaux de base de l'URSS.

Arrivés vers 10 h au Kremlin sous un soleil resplendissant, George et Barbara Bush — cette dernière en tailleur rouge flamboyant — ont été accueillis par le chef de l'État soviétique et son épouse Raïssa, en tailleur à motifs géométriques blancs et noirs.

Le président de la Fédération russe, Boris Eltsine, a bouclé la rencontre. Sa présence dans la délégation officielle soviétique pour une partie des négociations d'hier, y compris le déjeuner de travail, avait été annoncée par le porte-parole de Gorbatchev.

Seul dirigeant républicain présent, le président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaïev, se tenait aux côtés de responsables fédéraux, dont le ministre de la Défense, le maréchal Dmitri Iazov, et le premier ministre Valentin Pavlov.

Eltsine a rencontré Bush séparément dans l'après-midi et les deux hommes ont exprimé leur satisfaction après un entretien de 40 minutes au Kremlin. Ils ont discuté notamment de la situation dans la Fédération de Russie, du Traité de l'Union, et surtout pourquoi ce traité a été retardé », a précisé Eltsine.

Eltsine a dénoncé l'invitation de Gorbatchev à participer « en tant que partenaire silencieux » à la délégation soviétique au sommet, mais le porte-parole de Gorbatchev affirmait que celui-ci et Eltsine s'étaient mis d'accord lundi soir sur la forme que prendrait la participation du président russe au sommet.

Alimentant la querelle Gorbatchev-Eltsine, l'option de simple imposition proposée par les républiques aux négociations sur le traité de l'Union était retenue dans l'accord sur le système fiscal fédéral établi lundi soir à Novogorievo, indiquait le président russe. Gorbatchev avait refusé le système fiscal dit de « simple canal » proposé par Eltsine, à savoir que les républiques versent à l'Union un pourcentage fixe de leur recette budgétaire, lui préférant un système à « double canal » qui permettrait au centre de prélever directement un impôt parallèlement aux perceptions des républiques.

« Depuis ma dernière visite en 1985, nous avons été les témoins

de l'ouverture de l'Europe et de la fin d'un monde divisé par le soupçon », a dit Bush à l'ouverture du sommet.

« Cette semaine, nous allons nous éloigner un peu plus de la Guerre froide en signant le traité START. Le président Gorbatchev et moi espérons, à partir de ce point de départ, forger des relations soviéto-américaines fondées non sur la confrontation militaire mais sur la coopération économique et en matière de sécurité », a-t-il ajouté.

Bush a évoqué le Proche-Orient, où « nous voyons de nouvelles perspectives de paix là où jadis ne régnait que la discorde », ajoutant: « Ensemble, nous allons œuvrer à l'édification d'une paix durable entre Israël et ses voisins arabes ».

Le président américain n'a pas non plus passé sous silence les points de désaccord.

Les « valeurs communes » que partagent désormais les deux pays « vont permettre d'examiner nos divergences, qui concernent par exemple Cuba, l'avenir des États baltes, et ce que le Japon appelle les territoires du nord », a-t-il dit, ajoutant aussitôt: « Menons nos affaires dans un esprit de partenariat durable, fondé sur des principes politiques de paix et de démocratie, et sur des principes économiques productifs et de liberté ».

Un notaire s'attaque à la loi 146

Un notaire de Saint-Basile-le-Grand a déposé lundi une requête, en Cour supérieure, à Longueuil, pour faire déclarer la Loi sur le partage du patrimoine familial inconstitutionnelle parce que, selon lui, elle viole la Charte canadienne des droits et libertés. Le notaire Daniel Girouard, qui se représente lui-même, espère un jugement de la Cour supérieure qui viendrait déclarer inopérante la « loi 146 », en particulier à cause de son effet rétroactif, puisque la loi s'applique depuis juillet 1989 à toutes les personnes mariées, même celles mariées avant l'adoption de la loi. Selon le notaire, la loi vient mettre de l'insécurité dans les relations juridiques des couples, et constitue rien de moins que du « socialisme ».

Où donner de son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

- Montréal : au Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 18 h ;
- Saint-Jacques-de-Montcalm : au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France, 4, rue du Collège, de 14 h 30 à 20 h 30 ;
- Châteauguay : au restaurant Rustik, 47, rue Saint-Jean-Baptiste, de 14 h 30 à 20 h 30.

La Quotidienne

à trois chiffres

988

tirage d'hier

à quatre chiffres

4521

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30		Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8h à 17h. 285-7111	
REDACTION	285-7070	GRANDES ANNONCES	
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7202
COMPTABILITÉ		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6832	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de « LA PRESSE » et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. « Courrier de la deuxième classe — Enregistrement : numéro 1400 — Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



MERCREDI 31 JUILLET 1991

31-3-01

XXVII^e Fête des Jeux du Québec — été 1991

LAVAL... 25 ANS D'AMOUR ET D'AMITIÉ

UN CAHIER SPÉCIAL À NE PAS MANQUER SAMEDI DANS

La Presse



DU 2 AU 11 AOÛT PROCHAIN

Laval accueillera la 27^e finale des Jeux du Québec, Édition été 1991. Au-delà de 4 000 athlètes, venant des quatre coins du Québec, sont attendus afin de participer à des compétitions dans 11 disciplines sportives différentes.

Les Jeux du Québec à Laval, c'est...

Vital!

Affaire Aflalo: le juge a usurpé le rôle du jury, tranche la Cour d'appel

Le tribunal vient d'ordonner un nouveau procès à la veuve de la victime et à son amant, reconnus coupables du meurtre de l'entrepreneur

YVES BOISVERT

La pénible affaire Michel Aflalo, cet homme d'affaires de Mont-Royal dont on a retrouvé le corps en morceaux à Rawdon, en 1987, referra surface sous peu au palais de justice de Montréal.

La Cour d'appel du Québec vient en effet de casser la condamnation de la veuve de la victime et de son amant, reconnus coupables tous deux par un jury du meurtre prémédité de Michel Aflalo, le 9 décembre 1987.

Le plus haut tribunal au Québec a conclu que le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure, qui présidait le procès du couple, a tout simplement usurpé le rôle du jury en imposant ni plus ni moins son opinion aux deux citoyens.

Le 22 mars 1987, un citoyen de Rawdon retrouve une main, dans la neige. Les policiers de la Sûreté du Québec, dépêchés sur les lieux, découvriront bientôt 16 autres parties du corps d'un homme qu'on n'identifiera que trois semaines plus tard.

Il s'agissait de Michel Aflalo, 39 ans, père de quatre enfants et propriétaire d'une imprimerie.

Le 17 avril, la veuve, Liliane Lorentz-Aflalo (maintenant âgée de 37 ans), et son amant, Robert Roy (43 ans) sont arrêtés par la Sûreté du Québec, au terme d'une enquête vantée par le juge lors du procès, qui s'est ouvert à l'automne 1987, et qui devait durer deux mois.

La Couronne, représentée par Me Yves Berthiaume, ne disposait que d'une preuve circonstancielle faite à l'aide de 78 témoins.

L'homme d'affaires était séparé de sa femme depuis le mois d'octobre, et était mystérieusement disparu le 18 février, soi-disant pour des vacances sur la côte ouest.

Sa femme, Liliane Lorentz, s'était amourachée de Robert Roy, un entrepreneur en construction venu faire des rénovations chez les Aflalo quelques mois auparavant, et la vie de couple des Aflalo avait pris fin à peu près en même temps.

Au procès, on apprend que le lendemain du «départ» de Michel Aflalo, Roy était allé emprunter une scie à chaîne chez un voisin, soi-disant pour couper des branches... Une expertise a permis de trouver des débris d'os et du sang dans la chaîne de la tronçonneuse.

Puis, un témoin-clé était venu déclarer qu'il avait été mandaté par Liliane Lorentz-Aflalo et Robert Roy pour se rendre sur la côte ouest et se servir des cartes de crédit de Michel Aflalo. Le jour même de l'assassinat d'Aflalo, le couple avait en effet donné à Alexandre Stas la mission de retrouver Aflalo, supposément parti avec la caisse de l'imprimerie. Dix jours plus tard, il revenait breceouille, bien entendu.

A la fin du procès, dès la fin de la plaidoirie des avocats de la défense (Marc Labelle et Normand Boudry), et avant même que la Couronne ne prenne la parole, le juge Greenberg décide d'y aller de ses commentaires.

Comme c'est son droit, le juge Greenberg a donné son opinion sur la preuve, tout en disant au jury qu'il n'était pas «lié» par son

opinion sur les faits. Mais les conclusions du juge n'étaient pas banales: il concluait que Roy avait transporté le cadavre, qu'il l'avait transporté à Rawdon, qu'il l'avait congelé puis dépecé, pour le remettre dans la voiture, et qu'il était le «cerveau» de l'opération. Le juge s'était aussi dit d'avis que l'on ne pouvait condamner Roy et acquitter Lorentz-Aflalo...

Pour le juge Michel Proulx, de la Cour d'appel, le juge Greenberg «a tiré des inférences, car aucune preuve directe ne permettait d'en arriver à ces conclusions. Je ne dis pas que ces inférences sont déraisonnables mais je demeure d'avis qu'un jury pouvait facilement, et sans l'aide du juge, faire le même cheminement».

«Il est facile de s'imaginer l'importance de l'autorité que peuvent avoir les propos du juge qui,

après deux mois de procès, s'adresse enfin aux jurés. Les accusés étaient en droit d'exiger du juge que ses directives soient empreintes de la plus grande impartialité et de la plus stricte neutralité», écrit aussi le juge Proulx.

De fait, en donnant son opinion, le juge est allé trop loin et a carrément usurpé la fonction du jury, tranche la Cour d'appel.

Le juge Proulx, dans un «épilogue» inusité, lance d'ailleurs le débat de fond: ne devrait-on pas réformer cette règle qui permet au juge, lors d'un procès devant jury, de donner son opinion sur la crédibilité des témoins, et ainsi de suite? N'est-ce pas une porte ouverte à l'apparence de partialité? demande-t-il.

Un nouveau procès est donc ordonné. Le couple demeurera en prison d'ici là.

Vives tensions près de Dernier Recours

JOSÉE LAPOINTE

Il y a de l'agressivité dans l'air aux abords de Dernier Recours. L'arrestation, dimanche soir, de celui que d'aucuns qualifient d'«homme le plus détesté de la rue Sanguinet» a calmé les esprits, mais n'a pas complètement apaisé les tensions.

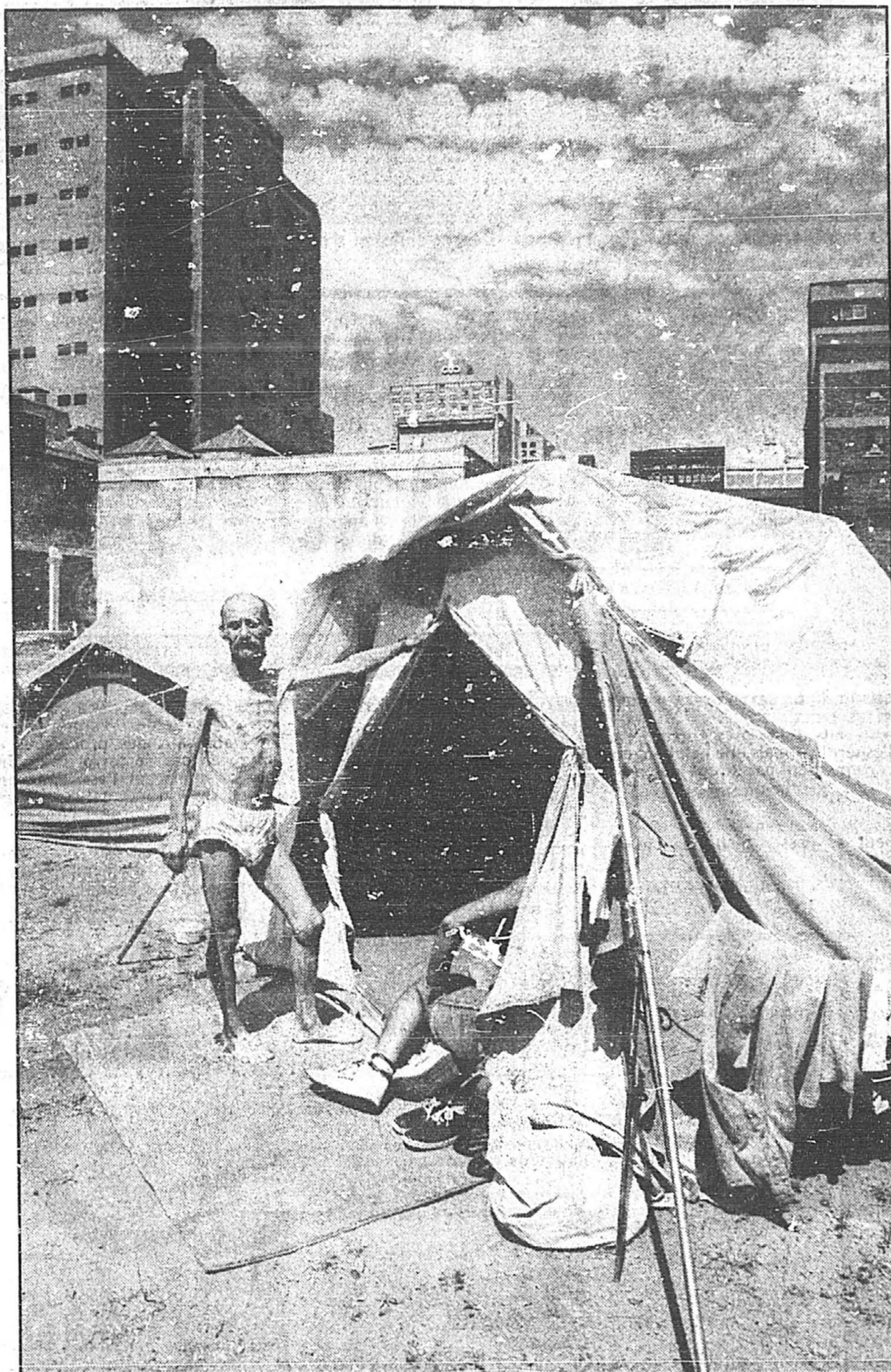
Cet homme, Jacques Parizeau, les vagabonds et les bénévoles disent en avoir soupé. Depuis les premiers jours du lock-out, il avait pris la situation en main. Gros, un peu déboussaillé, il se présentait comme un journaliste de CKAC et clamait à la ronde: «C'est ma cause, et je m'en occupe.»

Cet «engagement» s'est rapidement transformé en une prise de contrôle des lieux. M. Parizeau aurait utilisé, selon plusieurs témoins, le peu de pouvoir qui lui était dévolu pour intimider les personnes qui fréquentent l'endroit, tant les sans-abri que les bénévoles. «Il était tout le temps là, et depuis le début qu'il essayait de prendre le contrôle et de nous donner des ordres», raconte un sans-abri.

Jacques Parizeau aurait même engagé quelques «fiers-à-bras» qui l'aidaient à mettre de l'ordre. Certains ont goûté à sa médecine un peu spéciale. Dan, un jeune sans-abri sec et nerveux, s'implique depuis le début sur le terrain de camping que les vagabonds ont installé en face de Dernier Recours. Samedi après-midi, il affirme que les sbires de Parizeau l'ont enfermé dans une toilette publique, ont cloué la porte et l'y ont laissé près d'une heure en prenant bien soin de le brasser régulièrement. Il avait la main coincée dans la porte.

Au moins quatre personnes ont subi à peu près le même traitement. Plusieurs autres affirment avoir reçu des menaces de mort. «Dès qu'on ne voulait plus marcher avec lui, il essayait de nous faire peur», lance Jacques, qui a accepté d'être garde du corps pendant une journée. D'ailleurs, lorsqu'il a signifié à son «patron» qu'il refusait de travailler encore pour lui, il a reçu un coup de pied dont il se souviendra longtemps.

L'arrestation de Jacques Parizeau est survenue à temps, au dire des sans-abri. Sa «gang» a quitté les lieux, et on l'attend de pied ferme si elle tente de revenir. Ce sont deux femmes policières du poste 33 qui ont arrêté Parizeau dimanche soir. Il était recherché pour des contraventions impayées, et son arrestation n'a rien à voir avec les évé-



L'humeur n'est pas toujours pacifique dans les «campements» établis aux abords de Dernier Recours. PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

nements survenus à Dernier Recours cette fin de semaine. On l'avait repéré parce que des gens s'en étaient plaints «officieusement».

«C'était difficile de le calmer, il prenait beaucoup de place», raconte Irène Racine, bénévole depuis plus d'une semaine. Mais l'agressivité et la violence montaient surtout au moment où les responsables des bénévoles et les pères franciscains «gallicans» quittaient les lieux. «J'ai moi-même séparé deux personnes qui

se battaient», note le père Claude Laurier.

À la ronde, on s'entend quand même pour dire que la situation s'aggrave. Le début du mois s'en vient, et l'arrivée du cheveu de bien-être social pourrait exacerber des tensions qui sont déjà plus que présentes. Et ce, malgré la mise au rancart de Parizeau. «L'affaire Parizeau, c'est juste l'exemple type d'une situation anormale qui attire des gens un peu bizarres», souligne un journaliste de CKAC — vrai celui-là

— qui est souvent sur les lieux.

«Ca va sûrement péter d'ici quelques jours», lance Dan. Les tensions entre bénévoles et sans-abri, qui semblent se calmer, pourraient resurgir avec le début du mois. «Les bénévoles vont avoir une surprise quand tout le monde va être soulé et qu'ils vont avoir le goût de se sauter dessus», souligne une personne qui travaille habituellement à Dernier Recours. Si c'était comme ça en dedans, je ne vois pas pourquoi ce serait différent à l'extérieur».

Dernier Recours: va-t-on nommer un arbitre?

JULIEN BELIVEAU

Il est plus que probable qu'aucune décision ne sera prise avant la semaine prochaine au sujet d'un éventuel arbitrage dans le dossier de Dernier Recours.

Le porte-parole des employés syndiqués du refuge de la rue Sanguinet en lock-out depuis près de deux semaines, a indiqué hier qu'il serait le plus surpris du monde si le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu André Bourbeau n'attendait pas le retour de vacances de son collègue au Travail et prenait lui-même la décision de nommer un arbitre pour solutionner le conflit. Or on sait que le ministre Normand Cherry reprendra le travail lundi prochain. «Je suis convaincu, a ajouté M. Gilles Mathieu, conseiller au Syndicat canadien de la Fonction publique, que c'est le ministre du Travail et non son suppléant qui va prendre la décision au sujet de l'arbitrage».

L'éventualité du recours à l'arbitrage ne fait aucun doute aussi bien du côté syndical que du côté patronal. Les deux parties croient en effet que le conciliateur impliqué dans ce dossier, M. Normand Gauthier, qui doit remettre son rapport aujourd'hui, a choisi de recommander la nomination d'un arbitre.

Le conseil d'administration de Dernier Recours, comme le soulignait hier le journal *Le Devoir*, verrait d'un très mauvais oeil le recours à une telle solution, craignant qu'elle n'entraîne purement et simplement la fermeture de leur centre.

Il semble effectivement que la direction de Dernier Recours appréhende une décision arbitrale accordant à ses employés des salaires comparables à ceux versés dans la fonction publique pour des tâches semblables (entre 14 et 22 \$ l'heure plutôt que l'échelle de 11,46 \$ à 16,05 \$ qu'ils réclament présentement pour une période de cinq ans).

Il a été impossible hier de joindre le porte-parole du conseil d'administration de Dernier Recours, M. Alain Bond.

Aussi bien au cabinet du ministre Bourbeau qu'à celui du ministre Cherry, on s'est dit par ailleurs incapable de préciser si le rapport du conciliateur contient une recommandation relativement à un recours à l'arbitrage. «Nous ne le saurons pas avant d'avoir en main le rapport», a souligné M. Jean Morin, attaché de presse du ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, qui a ajouté que l'on ne peut présentement que «nager dans les hypothèses».

L'attachée de presse du ministre du Travail, Mme Josiane Hébert, a pour sa part accédé à la thèse suivant laquelle aucune décision au sujet de l'arbitrage, le cas échéant, ne pourra être prise avant un certain nombre de jours. «Le rapport du conciliateur, a-t-elle dit, doit être d'abord remis, comme le veut la procédure administrative normale, au sous-ministre adjoint aux relations du travail, M. Jean Des Trois Maisons, qui le remettra à son tour au ministre. Cela, en fin de compte, peut facilement nous conduire à la semaine prochaine.»

Les enfants de la garderie Fleurs de macadam ne sont pas troublés outre mesure...

FRANÇOIS FOREST

La garderie «Fleurs de macadam» n'a jamais si bien porté son nom. Située au second palier du CLSC Centre-ville, rue Sanguinet, elle voisine le local provisoirement fermé de Dernier Recours.

La garderie de 17 enfants dispose de ses propres quartiers dont une terrasse extérieure, ensoleillée, isolée et clôturée.

L'actuelle fébrilité des personnalités de la rue qu'animent clochards, syndiqués, bénévoles, caméramen, infirmiers, pères franciscains et policiers ne semble pas à première vue les perturber; elle ne les a pas empêchés de se déplacer à pied et à la file vers la station Berri en route pour des sorties éducatives vers l'Insectarium, le parc Angrignon, le funiculaire.

La majorité des enfants de cette garderie réservée à la propreté des travailleurs du centre-ville, n'habite pas le coeur de

Montréal. Ce sont bien plus les parents que les enfants qui ont trouvé la situation gênante.

«Les sans-abri sont, ma foi, très courtois, relève la directrice France Thibeault. Ils dégagent les trottoirs quand nous sortons et n'hésitent pas à se transformer en brigadiers pour faciliter la traversée de la rue.» L'un d'eux s'est même permis de dire que la garderie n'avait «pas d'allure» d'imposer ce spectacle aux enfants. C'était avant le lock-out à Dernier Recours et il venait d'y être mis à la porte.

Outre les odeurs qu'ils ont dépestées rapidement, les enfants se sont surtout inquiétés de ce que l'on pouvait dormir sur les trottoirs. Les monitrices n'ont pas donné un cours sur la clochardise, non plus que sur le «désinternement», mais elles ont simplement indiqué que ceux qui dormaient sur le trottoir (sur ou sans matelas) «n'avaient pas de maison, étaient fatigués et probablement malades.»

Une centaine de personnes marchent à la mémoire de Marcelus François

Une centaine de personnes ont marché en silence au centre-ville de Montréal, hier soir, chandeliers éteints (par le vent) à la main, afin de rendre un hommage «respectueux» à Marcelus François, abattu au début du mois par un policier de la CUM.

Les quelques représentants de la communauté noire sur place sont restés sobres pendant la vigile, qui a débuté à l'intersection des rues Saint-Jacques et McGill, là où Marcelus François a reçu par erreur une décharge de plomb en pleine tête, le 3 juillet.

Certains n'ont toutefois pas mâché leurs mots. «Marcelus François n'a plus besoin de secours mais de justice», a déclara-

ré Dan Philip, président de la Ligue des Noirs du Québec, soulignant une fois de plus que l'agent qui a tiré sur le jeune Noir de 24 ans, mort la semaine dernière, devrait répondre d'accusations de meurtre.

Rappelons que le Procureur général du Québec a décidé de ne pas poursuivre le policier, après étude du dossier, la semaine dernière. Depuis, le ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, a ordonné une enquête publique sur la mort du père de deux enfants.

Les funérailles de M. François auront lieu cet après-midi à l'église Saint-Albert-le-Grand, à Montréal.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse



Les pompiers combattent un incendie et découvrent de la... marijuana

ÉRIC TROTIER

Les pompiers de Saint-Eugène-de-Grantham ont fait la découverte inusitée d'une centaine de plants de «marijuana», hier matin, dans une résidence de cette petite municipalité qui a été ravagée par un violent incendie.

L'incendie a éclaté vers 22 h 40 dans une vieille maison de bois construite au début du siècle, située au 261, route des Loisirs, à Saint-Eugène-de-Grantham, près de Drummondville. Les pompiers volontaires de l'endroit ont combattu les flammes pendant près de quatre heures avant de les maîtriser.

À 2 h 30 du matin, ils sont montés à l'étage pour y trouver, dans deux pièces qui auraient normalement dû servir de chambres à

coucher, une centaine de plants de marijuana légèrement chauffés par le brasier.

Les pompiers n'ont toutefois pas été «incommodés» par la fumée...

La Sûreté du Québec de Drummondville a été avisée de cette découverte. Des agents dépêchés sur les lieux ont immédiatement appréhendé le locataire de la maison, Yvon Mathieu, 31 ans, stupéfait devant les malheurs qui se sont abattus sur lui en si peu de temps.

Celui-ci a comparu hier après-midi au Palais de justice de Drummondville pour répondre à des accusations de culture de cannabis. N'ayant pas de casier judiciaire, il a été libéré jusqu'à son enquête préliminaire (pro forma), fixée au 9 août.

Onze membres d'une famille tués dans une collision

CAMILLE BEAULIEU
collaboration spéciale

COBALT, Ontario

Onze membres d'une même famille ont perdu la vie tôt mardi matin lorsque leur fourgonnette a heurté de plein fouet un camion-remorque qui venait dans la direction opposée. L'accident, qui est survenu à quelques kilomètres de la petite ville minière de Cobalt, dans le nord-est ontarien, est considéré comme la pire tragédie routière qu'ait connue la province depuis 25 ans.

«Les victimes étaient des cousins, des oncles, des tantes, des frères et des sœurs», a déclaré l'agent Ron Scriven, de la police provinciale de l'Ontario. Elles étaient albertaines, jamaïquaines et britanniques et voyageaient dans une camionnette louée à Calgary appartenant à la compagnie Rent-A-Wreck. Le porteparole de la compagnie rejoint à Calgary n'a pas voulu commenter la situation.

Vers 2h50, mardi matin, la fourgonnette qui venait de Calgary et roulait en direction sud sur la route numéro 11 a quitté sa voie et embouti le camion-remorque. Il faisait évidemment nuit et la chaussée avait été rendue humide par des averse. Les onze occupants de la camionnette — parmi lesquels se trouvaient cinq enfants — ont toutes été tués sur le coup.

Le conducteur du camion-remorque, Réal Laroque, âgé de 54 ans, s'en est tiré indemne. Il a été conduit à l'hôpital d'où il a rapidement obtenu son congé. Rejoint, hier, à son domicile de Timmins, il s'est refusé à tout commentaire. Son véhicule appartient à la Ontario Northland Star Transfer, une filiale de l'ONR spécialisée dans le camionnage, le transport routier et ferroviaire.

La police a déclaré que le nom des victimes ne serait dévoilé qu'une fois les corps identifiés par les membres de leurs familles. Les papiers d'identité retrouvés sur les victimes portent six noms de famille différents. La police provinciale de l'Ontario a demandé l'assistance de la sûreté municipale de Calgary pour vérifier certains détails au sujet des occupants du véhicule.

Selon un secouriste, Léo Arbour, toutes les victimes sauf une étaient toujours retenues par une ceinture de sécurité. Le véhicule n'en comptait toutefois que sept.

Sharon Gadoury, une serveuse qui travaille la nuit au restaurant de la halte routière de Cobalt, a raconté que les conducteurs et les secouristes qui arrivaient par l'autoroute ont été saisis par l'horreur de la scène. «Ils ont été secourus, a-t-elle commenté. Ils ont aperçu les corps tout autour. Ce n'était pas très beau à voir.»

Selon les policiers ontariens, tout indique que le véhicule, dont il ne restait qu'une épave après la tragédie, était en état satisfaisant avant de prendre la route. Des gînes de désincarcération ont été utilisées pour en retirer les corps des victimes. Les causes de l'accident sont toujours inconnues.

Jusqu'au début de l'après-midi, hier, les communiqués émis par la police ontarienne faisaient état de 10 victimes. Ce n'est qu'au moment de l'autopsie, à l'hôpital régional de Temiscaming, que les médecins-légitistes ont constaté qu'un sac contenait deux cadavres, dont celui d'une petite fille qui ne figurait pas dans les précédents rapports. Ce malheureux qui-proquo s'est produit à la suite d'une pénurie de sacs au Service de pompiers de Cobalt. Les policiers tentaient de leur côté depuis

Collision fatale



Onze personnes ont été tuées dans la collision entre une fourgonnette et un camion près de Cobalt, en Ontario.

Le groupe, qui comptait vraisemblablement trois Britanniques, trois Jamaïcains et cinq Canadiens de Calgary, aurait quitté la ville albertaine quelque jours plus tôt. Selon des membres de la famille contactés par la police, leur itinéraire de vacances n'était pas clairement arrêté.

«Je parlerais, a lancé l'agent Scriven, qu'ils se dirigeaient vers Ottawa. L'accident d'hier est la pire tragédie routière survenue dans la région à ma connaissance depuis que je suis entré au service de la police provinciale ontarienne, il y a 27 ans.»

En septembre 1989, sept personnes avaient été tuées lorsque leur véhicule a heurté un camion après avoir traversé le terre-plein sur l'autoroute 401, près de Belleville. Six adolescents sont également morts, en mars 1981, dans une collision entre leur voiture et un train survenue à Milton, au nord-ouest de Toronto. Un autre accident impliquant un train de banlieue et un autocar avait aussi coûté la vie à dix personnes, en 1975, dans la région de Toronto.

Tom Goddard, propriétaire du restaurant Mémère's Kitchen et de la halte routière pour camionneurs situés à moins d'un kilomètre au nord du lieu de l'accident, reconnaît que la circulation de poids-lourds est très importante dans le secteur.

Comme l'Abitibi-Témiscamingue, le nord-est ontarien possède une économie tributaire du bois et des mines, d'où d'importants mouvements de camions.

La petite ville de Temiscaming, du côté québécois, compte moins de 3000 habitants, mais en raison de la présence des usines de Tembec, on y enregistre pas moins de 100 000 arrivées ou départs de camions-remorques par année.

Du côté ontarien, la circulation de camions est encore plus importante puisqu'il s'agit de la voie de passage naturelle entre le nord et le sud de la province, de même qu'entre l'est et l'ouest du Canada. De plus, les camionneurs préfèrent la route 11 à la transcanadienne voisine (la 17), puisqu'elle présente moins de dénivellations. Bien que les Ontariens soient aux prises tout comme les Abitibiens avec une circulation de camions-remorques trop importante, ils ont au moins l'avantage de posséder un circuit routier en bon état.



Le terrible accident qui a fait 11 morts dans la collision d'une camionnette et d'un camion-remorque, non loin de Cobalt en Ontario.

VENTE DE SIÈGES POUR LE MOIS D'AOUT

VANCOUVER 299\$ du 2 au 16 août
Vols les mardis et vendredis

LOS ANGELES 329\$ du 7 au 28 août
Vols les mercredis

Taxes et TPS pour Vancouver 54\$
Pour Los Angeles 69\$

Certains sièges sont disponibles à ces tarifs.

Consultez votre agent de voyages.

Permis du Québec

Les Riles de l'Ouest

LAVAL

SITE DES JEUX DU QUÉBEC
ÉTÉ
2 AU 11 AOÛT 1991

UN SPÉCIAL ÉTÉ
au Sheraton Laval et à l'Hôtel des Gouverneurs Laval
du 23 juin au 31 août 1991

Situés à proximité des aéroports de Mirabel et Dorval. Stationnement gratuit illimité.
D'accès facile au centre-ville de Montréal.

Réervations à l'avance seulement - Sujet à disponibilité et non applicable aux groupes - Taxes en sus

Informez-vous sur nos nombreuses activités de loisir:
Aqua-Club, Pêche, Golf, Forfaits SPA...

Golf St-François, 3000 boul. des Mille-Iles, Laval H7L 1K5
RÉSERVATIONS: 666-1062

Deux parcours - 36 trous. Rabais de 10% applicable avec ce forfait lors d'une réservation de chambre.

Osmose SPA (situé à l'Hôtel des Gouverneurs)
Informez-vous sur nos nombreux forfaits.

\$59

PAR CHAMBRE, PAR JOUR
OCCUPATION: 1 À 4 PERSONNES
Nombre de chambres limité attribué à cette promotion.

HÔTEL DES GOUVERNEURS LAVAL
(514) 682-2225 1 800 363-7948 1 800 463-2820
2225, autoroute des Laurentides, Laval, Québec (sortie 10)

Sheraton Laval
(514) 687-2440 1 800 667-2440 1 800 325-3535
2440, autoroute des Laurentides, Laval, Québec (sortie 10)

Plus de 1200 policiers aux funérailles de l'agent Cooper

Presse Canadienne
KITCHENER, Ontario

Plus de 1200 policiers venus de toute l'Amérique du Nord ont assisté aux funérailles de leur confrère Tom Cooper, abattu la semaine dernière en Ontario.

En tout, quelque 2000 personnes étaient présentes — policiers, membres de la famille et dignitaires, dont le premier ministre ontarien Bob Rae.

Des policiers de six provinces canadiennes et de deux États américains ont tenu à rendre un dernier hommage à leur collègue, tué à bout portant jeudi dernier alors qu'il répondait à un appel au sujet d'armes à feu sur la réserve de Grassy Narrows, à quelque 60 kilomètres au nord-est de Kenora, en Ontario.

Le partenaire de l'agent Cooper, le constable Kevin Orchard, âgé de 25 ans, a été blessé à la poitrine au cours de l'incident. Il est toujours hospitalisé, mais sa vie n'est pas en danger. Le lendemain, le constable Bill Olinyk était blessé à son tour alors qu'il recueillait des éléments de preuve sur la scène de la fusillade. Il a obtenu son congé de l'hôpital lundi.

Une chasse à l'homme de deux jours a conduit à l'arrestation de Thomas Pahpasay, qui a été accusé du meurtre de l'agent Cooper. Il a comparu hier en cour, et devra rester en détention jusqu'au 16 septembre.

C'est la deuxième fois cette année qu'un policier est tué en devoir. En juin dernier, le policier Yves Phaneuf, âgé de 25 ans, de Montréal, était abattu d'une balle en pleine figure par un cycliste.

Une bande vidéo révèle la mort héroïque du parachutiste Brundrett

Presse Canadienne
KITCHENER, Ontario

Une bande vidéo dramatique a révélé que le parachutiste Kelvin Brundrett est mort «en héros», en s'efforçant de démanteler les parachutes enchevêtrés de deux autres hommes qui ont aussi été tués au cours du dernier week-end, a fait savoir la police de Kitchener, hier.

La vidéo, tournée par une caméra montée sur le casque de Kelvin Brundrett, le montre en train d'aider l'instructeur Stephen West et Richard Cheung,

dont c'était le premier saut, jusqu'à ce qu'ils frappent le sol.

«Il est resté avec eux, à tenter de les aider, et ça lui a coûté la vie», a déclaré l'inspecteur Wayne Wrightson, qui dit avoir eu «des frissons dans le dos» en visionnant la vidéo. Il a ajouté qu'il paraissait évident que le jeune homme, âgé de 31 ans, avait tenté de ralentir la descente des deux autres parachutistes.

Le parachute de monsieur Brundrett s'était ouvert normalement et n'était pas emmêlé avec ceux de ses deux compagnons d'infortune.

Petits salons
"Terrasse"

La Renaudière

Fine cuisine française
dans le vieux Sainte-Rose à
LAVAL

«Un régal autant pour la vue
que pour le palais»

Diners d'affaires à partir de 9.50\$
Table d'hôte le soir
Menu Terrasse

94, boulevard Sainte-Rose
Réservations: 622-7963

PARC

Au cœur de la nature et à 20 minutes de Montréal!

de la Rivière des Mille-Iles

- Location de pédalos, canots, kayak et chaloupes (à partir de 4.00 \$)
- Randonnées guidées
- Reception de groupes
- Aires de détente
- Musée gratuit

LAVAL 345, boul. Sainte-Rose, Laval
Pour informations 662-4941

Parc Mont Laval

Du plaisir pour toute la famille!

675, boul. St-Martin ouest
St-Dorothée, Laval
Québec, Canada H7X 1A6
514.689.1150

Prix à partir de 9.00\$ par jour

Parc aquatique

- Huit glissades d'eau chauffée
- Tables de pique-nique, parasols et chaises longues
- Superbe piscine chauffée avec chutes d'eau paysagées
- Terrain de jeux pour enfants

Camping

- Un terrain de luxe pour véhicules récréatifs
- Eaux et égouts de la Ville de Laval
- Salle communautaire

Information: 514.682.5522 ou écrivez à
Office du Tourisme de Laval
1555, boul. Chomedey, bureau 110
Laval Québec H7V 3Z1

QUÉBEC

En congé sans solde parce qu'il refuse de couper sa barbe!

MARTHA GAGNON

Parce qu'il refuse de couper sa barbe, Michel Pelletier, agent correctionnel au pénitencier Leduc, à Laval, se retrouve chez lui sans solde depuis le mois d'avril.

Marié et père de trois jeunes enfants, il ne pensait pas que cette «histoire de poils» le mènerait aussi loin. Tant qu'il s'opposera au règlement, la direction lui refusera l'accès à l'institution. M. Pelletier devra décider s'il tient plus à sa barbe et à ses principes qu'à son emploi.

Il n'est cependant pas le seul à protester contre la récente directive du Service correctionnel du Canada qui interdit désormais le port de la barbe pour des raisons de sécurité au travail. Il s'agit, en fait, d'une nouvelle norme pour favoriser une utilisation maximale des appareils respiratoires lors d'un incendie ou des masques à gaz dans les situations d'urgence.

Parce qu'ils considèrent que cette directive est une atteinte à leur liberté et à leur intégrité physique, des employés ont formé l'Association des barbus unis et sympathisants du Québec: ABUS. «Pourquoi nous défendons de porter la barbe, alors qu'un sikh engagé dans la GRC vient d'obtenir le droit de porter son turban?», demande M. Pelletier.

L'Association qui réunirait plus d'une centaine de personnes, présidée par M. Martial Jolicoeur, a déjà fait parvenir une lettre de protestations au Solliciteur général du Canada, Doug Lewis, qui a répondu le 11 juillet en ces termes:

«Nous comprenons qu'il soit difficile de renoncer au port de la barbe quand c'est pour soi une façon de vivre que l'on a adoptée depuis longtemps. Pourtant, l'application de cette norme n'est pas un simple caprice.»

Le Solliciteur précise que la décision a été prise après une longue enquête et en consultation avec Travail Canada. Cette

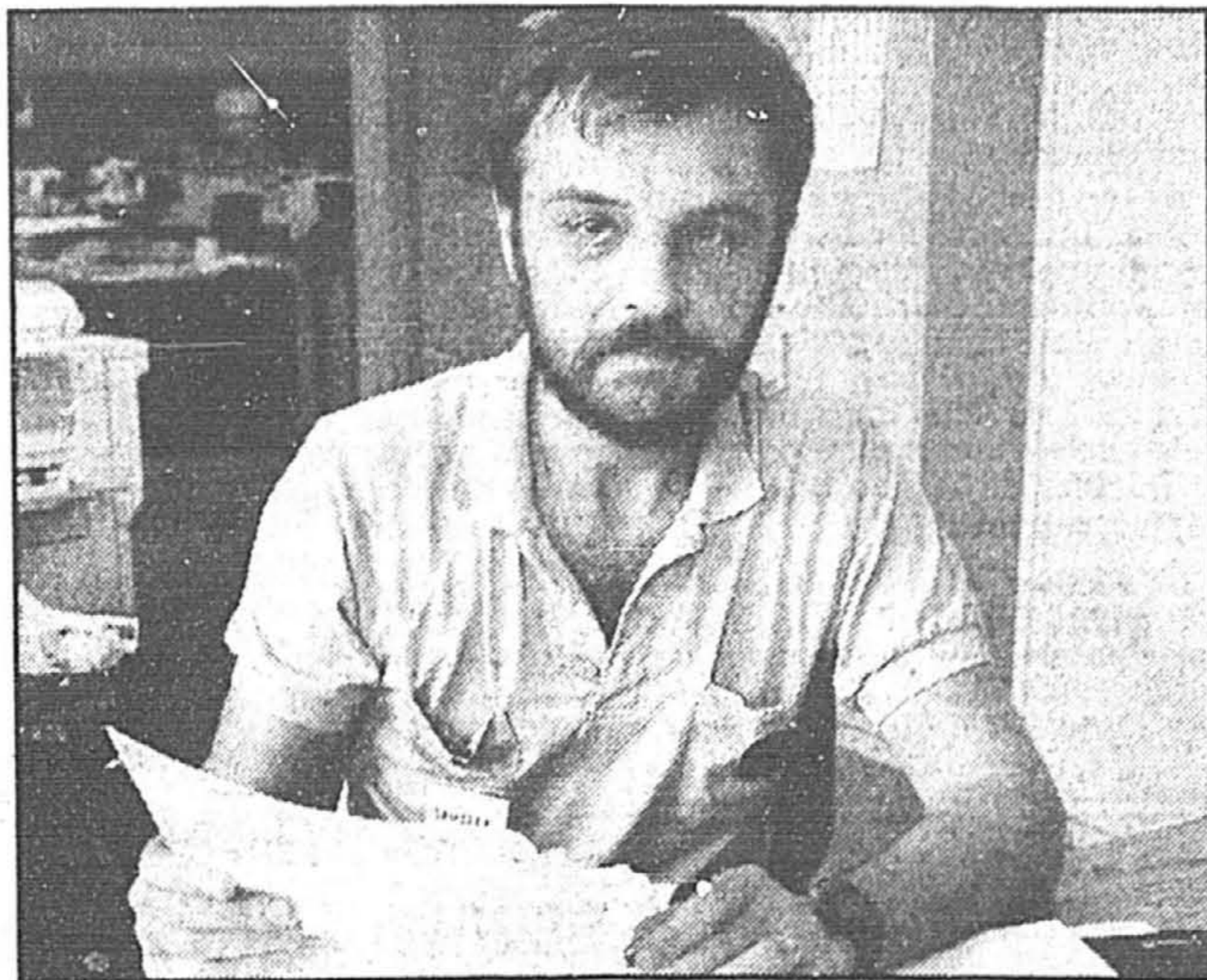


PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Michel Pelletier, agent correctionnel depuis 17 ans, ne pensait pas que cette histoire de barbe le mènerait aussi loin.

règle qui s'applique de façon systématique à tous les agents correctionnels répond aux exigences de l'Association canadienne de normalisation sur le choix, l'entretien et l'utilisation des appareils respiratoires.

«Comme tous les agents peuvent être appelés à se servir d'un masque à gaz ou d'un appareil respiratoire, il est important qu'ils soient toujours bien rasés pour répondre aux exigences d'étanchéité afin d'empêcher l'infiltration de gaz toxiques», précise la lettre du Solliciteur général.

Il précise également que 80 p. cent des feux sont allumés délibérément par des détenus et nécessitent une intervention rapide et efficace. Le Solliciteur refuse la suggestion des employés des «brigades d'incendie» dans les établissements de façon à ce que seul un petit groupe de personnes soit soumis aux règlements.

Des députés, Alphonso Gagliano de Saint-Léonard, Marc Ferland de Portneuf et Jean-Marc Robitaille de Terrebonne, se sont même intéressés au problème. Ils ont demandé au Solliciteur de voir s'il était possible d'assouplir les normes.

Me René Branchaud, conseiller juridique auprès d'agents correctionnels de l'établissement Leduc et du Centre fédéral de formation, explique que l'application du règlement sur la sécurité soulève des questions. Ainsi, une autre mesure interdit le port des lentilles cornéennes. Contrairement aux employés barbus, ceux qui continuent de porter leurs lentilles n'ont fait l'objet d'aucune mesure particulière.

A ce sujet, le Solliciteur général promet de réviser le règlement et de changer cette norme. D'après les employés, les établissements de détention ne respecteraient pas les exigences de formation sur l'utilisation des appareils respiratoires. Au lieu d'un cours de 30 à 40 heures, ils recevraient une formation de trois heures.

Ils contestent aussi le fait que le règlement sur le port de la barbe ne s'applique pas à tous les employés, comme les instructeurs, le personnel de bureau et les professionnels.

Michel Pelletier a porté plainte à la Commission des droits de la personne qui a répondu que cette affaire ne relevait pas de sa compétence. Il a déposé plusieurs griefs et fait une demande d'assurance-chômage. Il se dit prêt à accepter une autre fonction à l'intérieur de l'établissement en attendant les décisions arbitrales. «Je suis disposé à travailler à la buanderie ou à la cuisine», dit-il.

Mais pourquoi tient-il autant à sa barbe? «Ca fait plus de dix ans que je suis comme ça, je ne veux pas changer. Ma femme non plus». Agent correctionnel depuis 17 ans, il se défend d'être un faiseur de troubles. Lorsque ses supérieurs lui ont ordonné de se faire couper la barbe au début d'avril, il a d'abord pris la chose à la légère, «presque comme un poisson d'avril», précise-t-il. Mais il s'est vite rendu compte que la direction ne riait pas.

En 1990, le règlement autorisait le port de la barbe: «La moustache et la barbe, lorsque portées, doivent être soigneusement taillées et donner une apparence de propreté. La longueur de la barbe sur les côtés du visage et sous le menton doit être d'environ un pouce au maximum».

Sans l'interdire, le règlement précisait que la barbe pouvait occasionner des difficultés pour l'utilisation d'un masque dans une situation d'urgence. Un an plus tard, la directive est la suivante: «Tous doivent se présenter au travail la barbe rasée.»

Jeffrey Dahmer reconnaît avoir commis 17 meurtres

Agence France Presse
MILWAUKEE

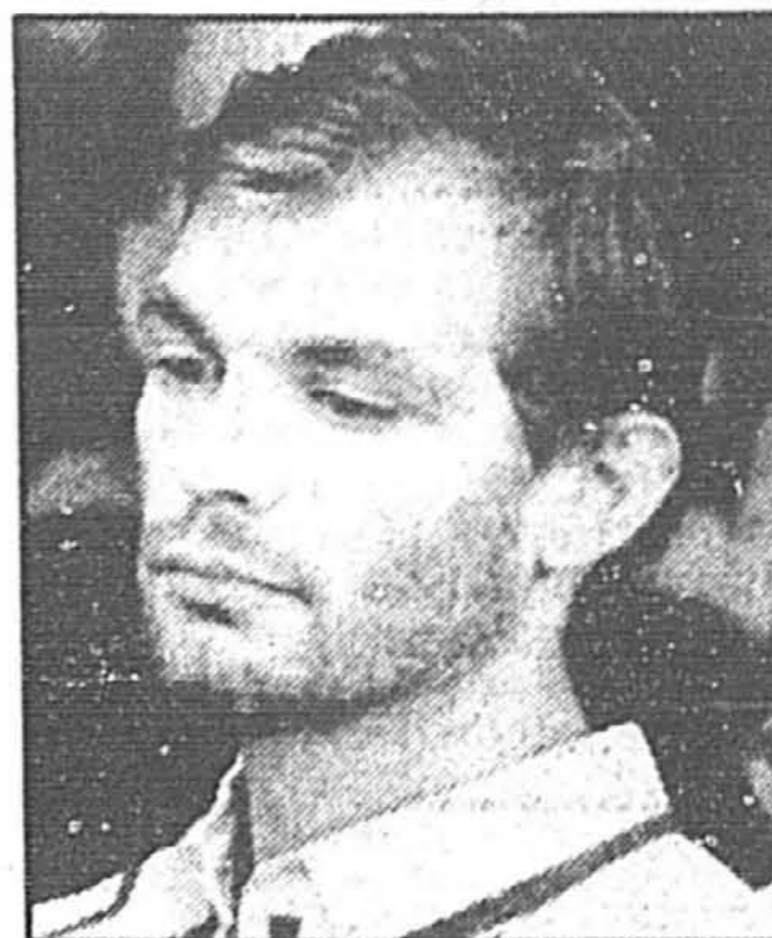
Jeffrey Dahmer, arrêté la semaine dernière pour le meurtre d'au moins 11 personnes, a reconnu avoir commis 17 meurtres, a annoncé hier la police de Milwaukee (Wisconsin).

«Il en a avoué 17», a déclaré Donald Domagalski, un capitaine de la police de Milwaukee, dans le Wisconsin. L'un a eu lieu à Bath, en Ohio, les autres à Milwaukee, a-t-il ajouté. Les policiers ont trouvé mardi plusieurs morceaux d'os près de la maison où le meurtrier a vécu à Bath.

Onze cadavres, certains mutilés, avaient déjà été découverts dans l'appartement de Jeffrey Dahmer (31 ans) à Milwaukee. Avant mardi, Dahmer avait reconnu 15 meurtres.

La police avait dès le début de l'affaire indiqué qu'elle soupçonnait cet ancien employé d'une fabrique de chocolat de 17 meurtres. Elle n'a donné hier qu'une identité de personne assassinée, celle d'un jeune homme de 23 ans.

Jeffrey Dahmer a rejoint la longue cohorte des «tueurs en série» américains aux côtés no-



Jeffrey Dahmer PHOTO REUTERS

tamment de Theodore Bundy (28 femmes) et John Wayne Gacy (33 garçons).

L'un des morceaux d'os découverts mardi l'a été dans un fossé où le cadavre d'une victime de Dahmer aurait été temporairement enterré, a précisé à Bath, le shériff David Troutman, qui supervise les recherches entamées autour de l'ancienne maison des parents de Dahmer.

D'autres morceaux ont également été trouvés à un endroit différent, a ajouté le shériff. Il

n'était pas en mesure d'indiquer en début d'après-midi s'il s'agissait d'os humains, mais ils ont été trouvés aux endroits désignés par Dahmer.

Les policiers sont à la recherche des restes de la probable première victime de Dahmer, un auto-stoppeur, qu'il a avoué avoir tué en 1978.

Dahmer a raconté à la police avoir étranglé Steven Hicks avec des haltères, puis avoir découpé son cadavre. Il a dessiné une carte de la maison et de ses environs proches, pointant les endroits où il a enterré les restes de l'auto-stoppeur. Ces recherches pourraient durer un à cinq jours, selon la police.

Jeffrey Dahmer a précisé aux policiers avoir enfoui et déterré les restes de sa victime à plusieurs reprises. Il avait fini par écraser les os en petits morceaux avec un marteau et les avait enfouis dans un ravin près de la maison de ses parents.

Onze cadavres, certains mutilés, ont été trouvés le 22 juillet au domicile de Jeffrey Dahmer, à Milwaukee. Trois têtes ont été découvertes dans son réfrigérateur et il a déclaré avoir conservé le cœur de l'une de ses victimes pour «le manger plus tard».

Acheter aux États-Unis? Venez chez Radio Shack Canada et VOYEZ PLUTÔT!

Radio Shack Canada vous présente tous les produits d'avant-garde, avec plusieurs prix équitables et même plus bas que les prix des États-Unis. Comparez ordinateurs, caméscopes, équipement audio, etc., vous constaterez que nous sommes vraiment incomparables dans le domaine de l'électronique.

«Il nous est impossible de demander aux Canadiens de dépenser leurs dollars au Canada simplement pour maintenir la qualité de vie que nous apprécions tous. C'est en s'efforçant d'atteindre l'excellence et par le défi à la compétition que le Canadien sera finalement gagnant!»
Robert J. Mayes
Vice-Président, InterTAN Canada Ltée
Directeur administratif, Radio Shack Canada

Comparons les prix des produits de Radio Shack Canada avec les prix des mêmes produits aux États-Unis.

Produit	Prix de détail canadien	Prix de détail catalogue des É.-U.
Ordinateurs		
Tandy 1000 RLX (80286)	799.00	799.95 \$ US
Tandy 1000 RLX-HD (80286)	1,099.00	1,199.95 \$ US
Tandy 4020SX (80386SX)	1,399.00	1,799.00 \$ US
Vidéo		
Caméscope 8 mm	899.00	899.00 \$ US
Audio		
Lecteur de cassette SCR 24	79.95	99.95 \$ US
Lecteur de disque compact Encastré	299.95	349.95 \$ US
Chaîne stéréo En meuble	199.95	219.95 \$ US
Sécurité		
Détecteur de fumée	12.95	15.95 \$ US
Pièces		
Prise double	3.95	4.49 \$ US
Prise modulaire	3.49	3.95 \$ US

Depuis 21 ans, Radio Shack est synonyme d'électronique pour tous les Canadiens. C'est en respectant les besoins et demandes de nos clients que nous avons pu croître. En défiant les prix des États-Unis, nous poursuivons notre but et vous donnons toutes les raisons de magasiner au Canada.

Radio Shack La Valeur Sûre en Électronique au Canada
DIVISION INTERTAN CANADA LTÉE

SUPER LIQUIDATION D'INVENTAIRE DE TAPIS

• Harding • Constellation
• Coronet • Kraws • Ozite

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70%

INSTALLATION DANS LES 48 HEURES

Douglas & Desjardins
Montréal
3856, Côte-Vertu
Ville St-Laurent

Laval
420, boul. des Laurentides
Pont Viau, Laval

Brossard
1875, Panama
Brossard

Information
336-1234

VISA AMERICAN EXPRESS MasterCard

Offrez-vous un repas à nos frais!

Demain, American Express^{MC} donnera aux titulaires de la Carte une bonne raison d'aller se régaler.
Ne manquez pas le journal de demain.



Le chef Norton sort déçu de sa rencontre avec la GRC

BRUNO BISSON

Le chef du conseil de bande de Kahnawake est sorti «désappointé et découragé» d'une rencontre de deux heures avec des officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada, hier, en prédisant que d'autres incidents regrettables se produiraient si la Sûreté du Québec et la GRC ne se retiennent pas des abords de la réserve.

La rencontre faisait suite aux demandes pressantes adressées, lundi, par le chef Norton au ministre de la Sécurité publique du Québec, M. Claude Ryan, et au Solliciteur général du Canada, M. Doug Lewis.

Dans sa lettre aux deux ministres, M. Norton estimait que seul un retrait des policiers qui patrouillent les routes entourant la

réserve, pourrait faire baisser la tension qui a surgi sur la réserve après une présumée provocation policière, dimanche matin.

La réponse des deux ministres, formulée au chef Norton par les officiers présents, a été nette: «les ministres ont confirmé que les arrangements policiers auxquels participent la SQ et la GRC, sur les autoroutes traversant Kahnawake, seront maintenus jusqu'à ce qu'un accord sur les services policiers à Kahnawake soit conclu».

D'ici là, les deux ministres se sont entendus pour poursuivre les discussions avec le conseil de bande afin de mettre sur pied un nouveau corps de police local, conforme aux normes exigées par Québec. Le ministre Ryan ne considère pas que les Peacekeepers actuels sont «conformes».

Affichant son évidente déception après sa rencontre avec les responsables de la GRC, M. Norton a ironisé, hier, en affirmant que ses interlocuteurs n'ont rien offert d'autres que l'assurance de la disponibilité de Québec et Ottawa à négocier les conditions pour la création du nouveau corps de police local.

«On nous renvoie encore à la table de négociations avec Ryan, a dit M. Norton. Eventuellement, dans six mois ou dans six ans, je ne sais pas, nous aurons notre corps de police autonome.»

Dans l'intervalle, a affirmé M. Norton, «les gens de notre communauté continueront de se défendre» contre le «harcèlement» dont se plaignent de nombreux Mohawks depuis l'automne dernier.

Interrogé sur les tensions sévis-

sant à l'intérieur de la réserve depuis les incidents récents, le sous-commissaire de la GRC pour le Québec, M. Gilles Favreau, a pour sa part affirmé que «la situation est la même depuis des mois», laissant entendre qu'elle n'aurait pas vraiment changé depuis dimanche.

Selon le Mohawk Nation Office, qui regroupe les militants les plus radicaux de Kahnawake, une voiture de patrouille de la SQ aurait alors foncé vers un jeune mohawk de 12 ans, forçant ce dernier à se jeter dans un fossé. Sa chute lui aurait valu une légère fracture et de nombreuses ecchymoses à une jambe.

La version de la SQ est diamétralement différente: selon son porte-parole, une auto-patrouille aurait poursuivi un véhicule suspect jusqu'aux limites de la réser-

ve, dimanche. Après que le véhicule se soit immobilisé, des adolescents mohawks en seraient sortis pour tirer des pierres aux policiers, qui ont retraité peu après.

Toutefois, selon la station de radio CKAC, les Peacekeepers auraient eux-mêmes mis en doute le récit de la présumée victime dans un rapport d'enquête envoyé à la SQ et à la GRC. Ce rapport précise que les traces de frein présumément laissées par l'auto-patrouille, sur les lieux de l'incident, ne correspondent pas aux empreintes des pneus, à la dimension des jantes ou aux capacités de freinage de l'auto-patrouille concernée.

La SQ a d'ailleurs collaboré avec l'enquêteur des Peacekeepers

pers dans cette affaire, M. William Diabo, en mettant la voiture concernée à sa disposition.

Par ailleurs, le chef de la communauté mohawk de Kanesatake, près d'Oka, M. Jerry Peltier, et le conseiller Clarence Simon, ont eux aussi participé à la rencontre d'hier. À son arrivée sur le boulevard de Maisonneuve, le chef Peltier a déclaré que trois perquisitions auraient eu lieu, ces jours derniers, à Kanesatake, et qu'il désirait discuter avec la GRC des motifs de ces actes.

À sa sortie de la rencontre, le sous-commissaire Favreau a indiqué qu'à sa connaissance, il n'y a eu aucune perquisition officielle sur ce territoire mohawk au cours des derniers jours.

La FIDH déplore que Québec ait rejeté une commission sur la question mohawk

Agence France-Presse
GENÈVE

La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a déploré le fait que la province du Québec ait rejeté sa proposition de créer une commission pour régler le problème des indiens Mohawks.

Cette réaction figure dans une intervention de Mme Cathy Day, représentante de la Ligue suisse des droits de l'homme — une organisation affiliée à la FIDH — devant la sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités.

La proposition de créer une telle commission avait été lancée en été 1990 par la FIDH suite à une mission d'observation qu'elle avait menée à Kanesatake, Oka et Kahnawake à la demande des gouvernements canadien et québécois pour vérifier le respect de l'accord conclu le 12 août 1990 par les parties en causes et qui devait conduire à des négociations.

Le rôle de cette commission, qui devait comporter des représentants des deux parties, aurait été de proposer des procédures «mutuellement acceptables» de règlement du différend.

«Cette proposition, pourtant bien accueillie à l'époque par les parties impliquées, n'a pas eu de suite», déplore la représentante de la FIDH, «ces derniers jours, le gouvernement québécois a rejeté cette proposition alléguant la trop grande multiplicité des niveaux de décision de cette commission. Quant au gouvernement canadien, il s'est abstenu de commentaires».

La FIDH, même si elle déclare positives un certain nombre de mesures prises par le gouvernement fédéral, s'inquiète de la lenteur du processus de négociation. Elle insiste donc à nouveau pour que soit mis en place un espace permanent de dialogue entre autochtones et non-autochtones et relance son idée de commission, selon Mme Day.

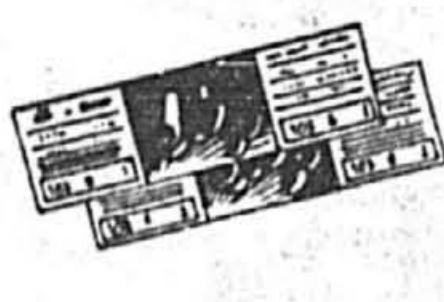
LA MEILLEURE DÉCISION:



DU BASEBALL À MOITIÉ PRIX

SAMEDI ET DIMANCHE,
3 ET 4 AOÛT

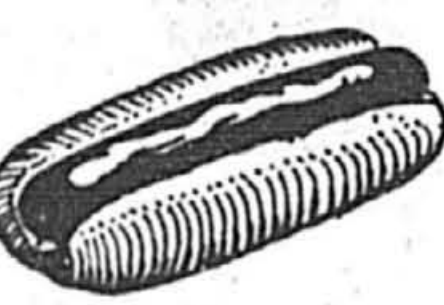
1/2 PRIX SUR TOUS
LES BILLETS



1/2 PRIX SUR LE
STATIONNEMENT
DU STADE



1/2 PRIX SUR LES
HOT-DOGS



1/2 PRIX SUR LES
BOISSONS
GAZEUSES



SAMEDI 19 h 35,
les 10 000 premiers spectateurs recevront une bouteille
sport Expos/Coca-Cola à l'effigie de Tim Wallach. Aussi, à
la section 218, journée d'échange d'autocollants Panini.



PANINI

DIMANCHE
À MIDI
descendez sur le
terrain avec les
joueurs pour la
journée de la photo.

Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle.



PARC
OLYMPIQUE
MONTRÉAL



OFFREZ-LUI...

...Hôtel



Domaine
Saint-Laurent

COMPTON, QUÉBEC

...UN FORFAIT GOLF,

...UN FORFAIT THÉÂTRE

HEBERGEMENT, REPAS ET

THÉÂTRE AU DOMAINE AU

CHARME PAISIBLE ET FAMILIAL

GOLF PANORAMIQUE SUR LE BORD

DU MAGNIFIQUE LAC LYSER

FORFAIT FIN DE SEMAINE:

27340\$

Occ. double:

2 couchers, golf (36 trous)

2 personnes:

2 repas/jr, T et S

LE SUPER BRUNCH
DU DIMANCHE

AVEC MUSIQUE
DE CHAMBRE

DÈS 10 h 30

...UNE EXPÉRIENCE
À ADOPTER!



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT AU:
1-800-567-2737 ou 819-835-5464

La région de Valleyfield réclame le parachèvement rapide de l'autoroute 30

GILLES ST-JEAN

Les maires et des gens du milieu des affaires de la région de Valleyfield-Beauharnois ont pris position hier en faveur du parachèvement le plus rapide possible de l'autoroute 30 dans leur région, suivant un tracé susceptible de favoriser son développement économique.

Cette autoroute, complétée depuis plusieurs années entre Sorel et Brossard, doit se prolonger jusqu'à Valleyfield et enjamber le fleuve jusqu'à l'autoroute 20, à l'ouest de l'île de Montréal, permettant aux camionneurs de contourner l'île et de donner un répit à ses voies rapides surchargées. Québec prévoit en terminer la construction en 1998. Son parachèvement permettrait également l'implantation de nouvelles

industries entre Brossard et Valleyfield et la consolidation de celles qui y sont déjà.

Une des principales doléances des participants à la conférence de presse d'hier, c'est «l'insularité» dans laquelle les a plongés le creusement du canal amenant l'eau à la centrale hydro-électrique de Beauharnois, dans les années 30, puis l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent.

«Pour être plus performantes, les entreprises doivent réduire leurs coûts, notamment dans le transport. Il nous faut un lien efficace avec l'extérieur», a dit l'ingénieur Denis Lapointe, président du Forum économique régional de la région de Valleyfield-Beauharnois.

«Les entreprises de chez nous sont en train de crever à cause de leurs problèmes de transport. Par exemple, les camions doivent fai-

re un détour de 30 km pour se rendre de Saint-Louis-de-Gonzague à Valleyfield alors qu'il n'y a que 11 km entre les deux villes», a souligné le maire de Saint-Louis, M. Yves Daoust.

Les maires et les acteurs économiques préconisent un tracé qui ferait passer l'autoroute 30 à Saint-Timothée, à la porte de Valleyfield. Pour sa part, Québec, dont la priorité semble être de soulager l'autoroute Métropolitaine et l'autoroute 20 sur l'île de Montréal, leur a proposé un tracé plus économique qui traverserait le Saint-Laurent plus à l'est. La région n'en veut pas, puisque ce tracé ne favoriserait pas suffisamment le développement à son goût.

Au moment présent, les travaux de parachèvement coûteraient environ 360 millions\$ pour faire le lien autoroutier en-

tre Brossard et l'autoroute 20, a indiqué le ministre des Transports du Québec, M. Sam Elkas, au cours d'un entretien téléphonique. Hydro-Québec est prête à en assumer 100 millions\$ tandis

qu'Ottawa est disposé à consacrer environ 150 millions\$ à la construction d'un pont, a-t-il souligné.

Selon M. Elkas, son ministère

procède actuellement à des études destinées à évaluer l'impact de l'offre d'Hydro sur la réalisation des travaux. Il dit attendre une réponse d'ici à quelques semaines.

Moins de graves accidents de la route durant les vacances de la construction

Il y a eu 75 accidents de la route de moins que l'année dernière durant la quinzaine des vacances de la construction qui se sont terminées lundi dernier.

Cela a-t-il un rapport avec une importante augmentation du nombre des contraventions? La Sécurité du Québec, qui communique les statistiques ne le dit pas, mais on peut le supposer.

La baisse paraît maigre à première vue. Mais si l'on examine les chiffres en détail, elle est significative. Le nombre des accidents mortels, a baissé de 52

à 41; le nombre de morts survenus dans des accidents a diminué de 60 à 51.

Les accidents avec blessés, eux, ont décliné à 781 à 727; il y a eu 161 blessés de moins que l'année dernière (1 080 contre 1 241). Le nombre des accrochages ordinaires est à peu près pareil: 1975 contre 1985.

Le nombre des infractions pour avoir conduit en état d'ébriété a augmenté de 31. Il est passé de 767 à 798. Par ailleurs, les policiers ont donné 8050 contraventions ordinaires de plus que l'année dernière (29 519 contre 21 469).

ANDRÉ LALONDE SPORTS

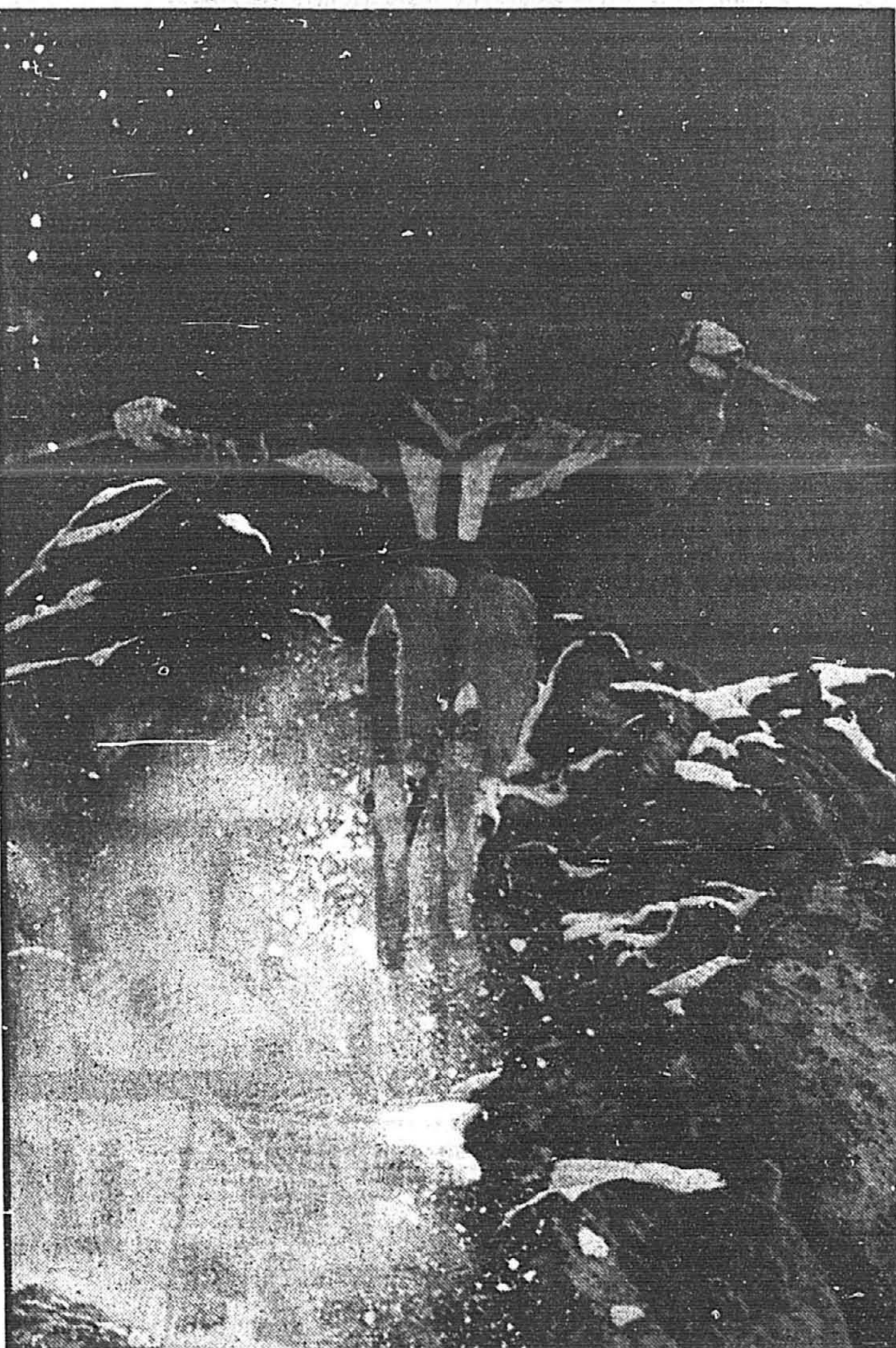
SUPER VENTE DE SKI



TOUS NOS SKIS, BOTTES ET FIXATIONS SONT RÉDUITS.



TOUS NOS VÊTEMENTS ADULTE SONT RÉDUITS.



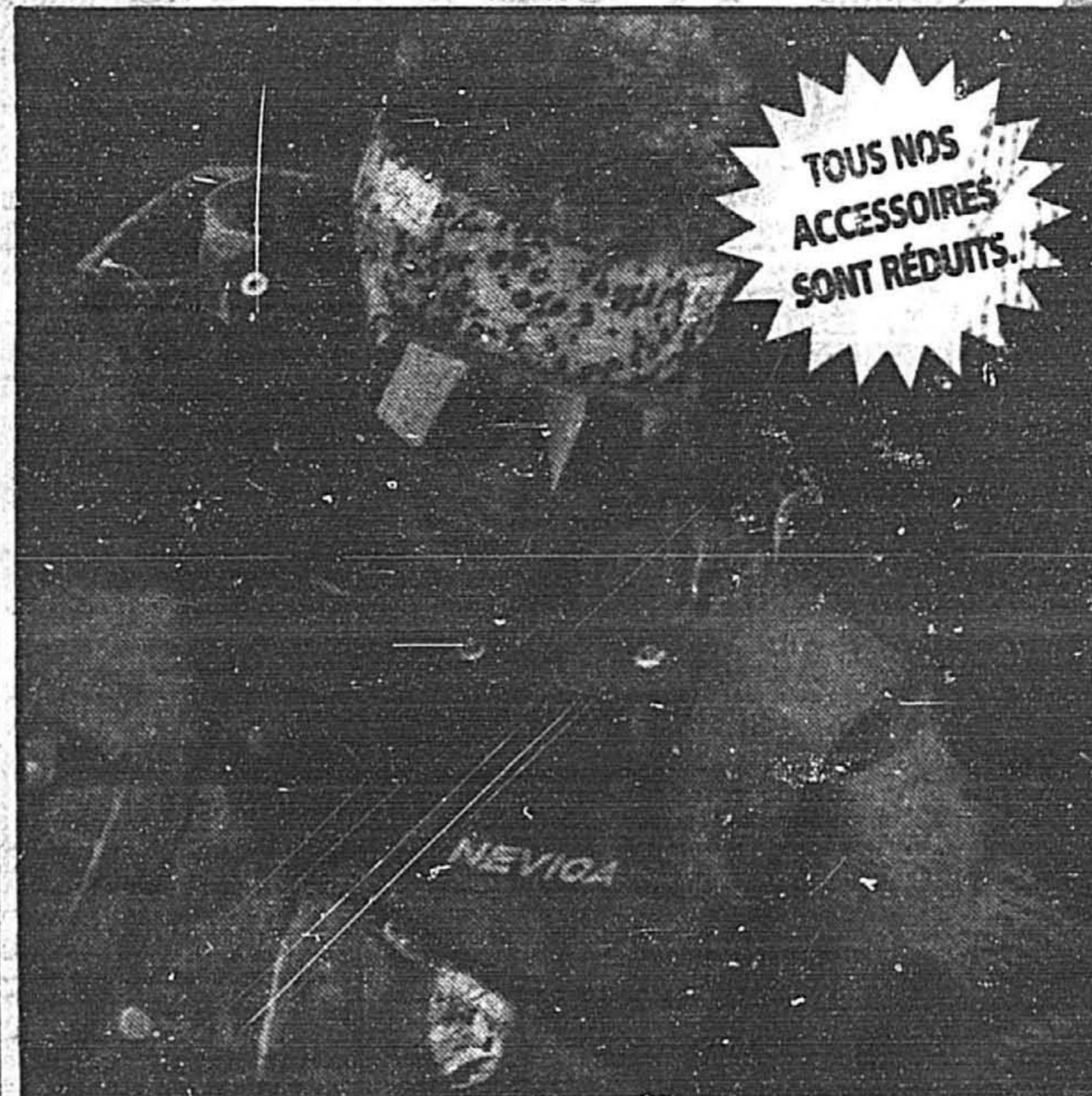
LES PLUS BAS PRIX C'EST GARANTI!

Nous battons la compétition. Nous garantissons les prix les plus bas. Si un même article est annoncé à un prix inférieur au nôtre chez un concurrent, vous payez le plus bas prix, moins 10%. Présentez-vous à la caisse avec une copie de l'annonce du concurrent et vous payerez le prix annoncé, moins 10%.

*Sujet à la disponibilité de la marchandise chez le concurrent. Les prix sur les prix publiés jusqu'au 31 août 1991.

Richard Tremblay
Président

SUPER VENTE DE SKI



TOUS NOS ACCESSOIRES SONT RÉDUITS.



TOUTES NOS PLANCHES À NEIGE SONT RÉDUITS.



TOUS NOS VÊTEMENTS JUNIOR SONT RÉDUITS.

OUVERT MERCREDI SOIR JUSQU'À 21h00

MONTRÉAL ET ENVIRONS

Anjou 6200, boul. Louis M Lafontaine (514) 354-5105
Centre-ville 720, rue St-Catherine ouest (514) 879-8015

MONTRÉAL-EST

Pointe-Claire 305, boul. Drummond (514) 894-0430
Repentigny 250, rue Notre-Dame (514) 582-1123

MONTRÉAL-OUEST

Greenfield Park 755, boul. Taschereau (514) 465-8990
Snowdon 4951, Queen Mary (514) 340-9789
Valleyfield 114, rue Champlain (514) 373-1430

RIVE SUD

3165, rue Masson (514) 275-7333

RIVE NORD

Laval 222, boul. des Laurentides (514) 668-7323
Terrebonne 1650, Chemin Gascon (514) 964-1055

CANTONS DE L'EST

St-Eustache 267, Place Arthur-Sauvé (514) 431-7277
Drummondville 131, Lindsay (819) 477-0442

LAVAL

34-Hyacinthe 3200, LaSalle (514) 774-1109
Victoriaville 545, boul. Gauthier (819) 758-1463

LAVAL/EST

Joliette 20, Place Doyon (514) 750-7152

Les prix sont en vigueur jusqu'au 17 août 1991, ou jusqu'à épuisement de la marchandise. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les modèles, couleurs et grandeurs ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins. Les produits illustrés servent de titre de référence seulement et peuvent être différents des produits annoncés.



André Lalonde Sports®



ARGENT DISPONIBLE
Problèmes de liquidités,
d'expansion?
Compagnies établies seulement.
Finance Rapide Cie Ltée
342-4488

**ASSURANCE SALAIRE
POUR CAS REFUSÉS**
Luc Marcil - 766-3369

Deux organismes familiaux critiquent la prise de position de la revue Franc Vert

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

■ Deux organismes du gouvernement québécois ont décidé de se mêler de la polémique suscitée par le magazine écologique *Franc Vert* qui suggère que la décision pour un couple de limiter pour des raisons écologiques le nombre d'enfants qu'il veut avoir constitue une action individuelle exceptionnelle en regard de la sauvegarde de l'environnement.

Les deux organismes en question sont le Conseil de la famille (qui a un rôle consultatif) et le Secrétariat de la famille (un rôle administratif) auprès de la ministre responsable de la Famille, Violette Trépanier.

Depuis la publication de l'assertion opposant le nombre d'enfants au souci environnemental, les deux-tiers des appels téléphoniques et des lettres reçus chez *Franc Vert* (une cinquantaine) ont dénoncé cette façon de voir.

C'est dans le numéro de janvier de *Franc Vert*, magazine de la nature et de l'environnement publié par l'Union québécoise pour la conservation de la nature et vendu à 7500 exemplaires qu'est apparue la suggestion voulant que le fait de «limiter sa famille pour des motifs écologiques» constituait une action exceptionnelle.

Les auteurs du questionnaire (le rédacteur en chef et directeur de la revue, Jean-Pierre Drapeau, et Luc Gagnon) accordaient un boni de 20 points à ceux qui avaient limité leur famille à un enfant pour des motifs écologiques et de 10 points à ceux qui l'avaient limitée à deux enfants.

Aubert Ouellet, sous-ministre au Secrétariat de la famille, a d'abord cru qu'il s'agissait d'une farce. Mais après avoir discuté avec les auteurs, il a vu qu'ils étaient sérieux et a demandé une

rencontre. Au cours des discussions, il a réalisé que ses interlocuteurs étaient des idéologues.

«Je crois que leur position est tout à fait mal fondée dans le contexte particulier du Québec où la société québécoise, pour se maintenir, doit absolument élever son taux de fécondité.

«Je pense que de laisser croire que l'on pourrait pour des raisons écologiques réduire encore le taux de fécondité au Québec, c'est sans le savoir prôner la disparition de la société québécoise.»

Pour sa part, le président du Conseil de la famille, Bertrand Fortin, alerté par son fils de ce passage de la revue *Franc Vert* a ouvert la discussion au sein de l'organisme qu'il dirige.

La position du Conseil est d'ailleurs publiée dans le numéro juillet-août de la revue.

«Ce rapprochement entre la protection de l'environnement et la venue d'enfants est pour le moins surprenant. Le Conseil de la famille estime qu'il est inapproprié d'associer la venue d'un enfant à une détérioration éventuelle de l'environnement, mais plus encore de restreindre le nombre des enfants pour des motifs écologiques.»

Le Conseil conclut qu'il ne faut pas «que le discours écologique associe le recyclage, l'économie d'énergie et la plantation d'arbres à la réduction du nombre d'enfants. Il est aussi impérieux pour les Québécois de réaliser leur désir d'enfants que de reboiser leurs forêts», écrit M. Fortin.

Dans un texte de trois pages publié dans le dernier numéro de *Franc Vert*, MM. Drapeau et Gagnon persistent à dire que la personne qui accepte de limiter sa famille, pour des motifs écologiques, pose là un geste exceptionnel qui démontre bien l'importance à ses yeux de l'enjeu environnemental.

Pour ces deux hommes, la politique familiale du Québec devrait tenir compte de la capacité de soutien du territoire quand vient le temps de fixer un taux de natalité désirable.

«Au Québec, cette capacité est dépassée. Quand un pays cause une pollution importante qui dépasse ses frontières et contribue au réchauffement de la planète ou quand un pays possède un si haut taux d'utilisation d'énergie et de ressources qu'il doit importer une grande quantité de ressources pur répondre à la demande, c'est signe qu'il excède sa capacité de soutien», concluent-ils.

Interrogé sur la polémique soulevée, M. Drapeau note que le ton des appels et des lettres reçus «est très émotif.»

Parmi les quelques lettres de lecteurs publiées, on note celle de Claire Dionne, de Frédéricion, au Nouveau-Brunswick, qui dit avoir eu le souffle coupé en lisant le passage en question.

«On peut s'imaginer qu'une telle façon d'aborder le problème pourrait éventuellement justifier les homicides, les guerres, les génocides et, pourquoi pas le suicide collectif pour sauver la planète en péril.»

Bonne enfant, Mme Dionne met en garde les journalistes de *Franc Vert* «de perdre le nord pour le vert.»


Enfin, Andrée D'amours, de Paspébiac, en Gaspésie, avoue, non sans humour ne pas avoir pensé environnement en concevant ses quatre enfants qu'elle a fait «pour des raisons personnelles, humanitaires et amoureuses.»

«L'acte de mettre un enfant au monde n'est pas un acte antiécologique», écrit-elle.

ALCOOL - DROGUE
un problème dans ta vie?
le Père **Paul Aquin** s.j.
veut t'aider
(514) 229-3426
DEPUIS 1978
**PAVILLON
GRAND ÎLAN**
C.P. 119, Mt-Rolland, Qué., J0R 1G0

THERMOPOMPE/CLIMATISEUR
UN CONFORT INÉGALÉ, DU BOUT DES DOIGTS
Garantie de 5 ans sur toutes pièces et main-d'œuvre
• Sans conduite d'air
• Silencieux
• Télécommande unique en son genre
• Efficacité énergétique
• Installation facile
• Confort assuré pour toute la maison
Mr. SLIM
CLIMATISEURS & THERMOPOMPES
MITSUBISHI ÉLECTRIQUE
CONTACTEZ LE SEUL CENTRE DE THERMOPOMPES À RABAIS À MONTRÉAL
ECONOTECH 733-1414

**Sensass
ET ABORDABLE!**



**HONDA
Prelude S**

Voyez tous ces accessoires standard!
Moteur 16 soupapes, 2.0 litres • Injection programmée
• 5 vitesses • Programmeur de vitesse • Toit ouvrant électrique • Télécommande du coffre • Télécommande de la trappe d'essence • Antenne électrique • Sièges baquets avant à dossier inclinable • Pneus radiaux quatre saisons

À PARTIR DE
16 995\$

5 ANS GARANTIE 100 000 KM
Transport, préparation et taxes en sus

OFFRE D'UNE DURÉE LIMITÉE

faites vite!

**LES HONORABLES
HONDA**

FABRICVILLE

LIQUIDATION DE TISSUS D'ÉTÉ

IMPRIMÉS D'ÉTÉ Prix cour. 6,98 le m **2,99** le m
COTONNADE Prix cour. 7,98 le m **2,99** le m

LE SOLDE SE POURSUIT JUSQU'AU MARDI 6 AOÛT 1991

50-75% DE RABAIS sur le prix courant
VOICI QUELQUES EXEMPLES:

120 cm DOUBLURE POLYESTER	Cour. 4,98 m	1,99 m
115 cm CRÈPE DE CHINE IMPRIMÉ ROXANNE	Cour. 14,98 m	5,99 m
150 cm TRICOTS FANTAISIE VARIÉS	Cour. 7,98 m	2,49 m
115 cm COTON NOILÉ	Cour. 7,98 m	3,99 m
115 cm POPELINE VARIÉE	Cour. 4,79 m	2,40 m
115 cm SHIRTING CHINTZ RAYÉ	Cour. 5,98 m	2,99 m
150 cm POPELINE SPORT	Cour. 8,98 m	3,99 m

TRICOT IMPRIMÉ Prix cour. jusqu'à 8,98 le m **3,99** le m
TOUTE NOTRE SÉLECTION DE PATRONS **50%** DE RABAIS
• Avec tout achat de tissus, sur présentation de votre CARTE D'OR *Sauf Burda
TISSUS POUR ENSEMBLES Pr.x cour. 9,98-10,98-12,98 le m **3,99** le m

TISSUS POUR RIDEAUX VARIÉS Rabais de **33 1/3-60%**
• Voiles • Dentelle brise-bise • Dentelle grande largeur • Coton imprimé et plus encore!
À partir d'aussi peu que 2,99 le m

JABRICVILLE
LE PLUS GRAND DISTRIBUTEUR DE TISSUS ET TENTURES AU CANADA
120 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA
MEILLEURE QUALITÉ — MEILLEURS PRIX

BOUL. METROPOLITAIN
JEAN-TALON EST
LANGELIER
FABRICVILLE
à côté du Marché Bonanza
BOUL. GALLIENES D'ANNOU
GALLIENES D'ANNOU

N'oubliez pas notre nouveau magasin au
**6854, rue Jean-Talon est
Saint-Léonard
899-0060**

Recherché en Suisse pour tentative de meurtre

GILLES ST-JEAN

Bruno Roger Annen, un ressortissant suisse âgé de 26 ans et domicilié à Brossard, devra attendre derrière les barreaux que la Cour supérieure se prononce sur la demande d'extradition logée contre lui par le gouvernement helvète.

Annen a été condamné par contumace, en Suisse, à neuf ans de prison pour tentative de meurtre sur son ex-amie, Catherine B., elle aussi âgée de 26 ans. L'homme, qui a la double citoyenneté suisse et canadienne, est un chocolatier au chômage.

Le juge Claire Barrette-Joncas, de la Cour supérieure, a rappelé en juillet, en refusant de remettre Annen en liberté provisoire, que ce dernier aurait arrosé la jeune femme d'essence, le 30 avril 1990, avant d'y mettre le feu. Cette dernière, a noté le juge, a été brûlée au visage et au torse et a subi des lésions aux voies respiratoires.

Le magistrat a souligné que la présumée victime de Annen semblait sous sa coupe, qu'elle lui avait donné et prêté de l'argent, même en dépit de l'avis contraire des propres frères de l'intimé, et qu'elle en avait même fait le bénéficiaire de ses assurances-vie.

Annen s'est enfui en France, chez des parents, et s'est fait payer un billet de retour au Canada par son père. Il a fait l'objet d'un mandat d'arrestation qui a été exécuté par la GRC, le 25 juin dernier, à la résidence de ses parents à Brossard.

Dans sa décision écrite, le juge Barrette-Joncas a noté qu'il ne serait peut-être pas sage de rendre sa liberté provisoire à l'intimé puisque dans le passé, il s'était éclipse de Vancouver où l'on avait quatre causes pendantes contre lui.

Le ministre Côté envoie un ultimatum à Accès-Bleuets

Presse Canadienne
CHICOUTIMI

Le comité exécutif d'Accès-Bleuets, qui oeuvre en faveur d'une autoroute à quatre voies entre Québec et le Saguenay, est en réunion ce matin pour décider d'une réponse à l'ultimatum posé hier par le ministre des Transports. Ce dernier exige d'Accès-Bleuets qu'il démantèle avant 18h00 ses installations sur la route 175.

Deux représentants du ministère des Transports, dont le chef de la division de l'entretien du district de Chicoutimi, Donald Turgeon, se sont rendus hier au poste de péage volontaire improvisé par Accès-Bleuets pour remettre une lettre officielle à ses dirigeants.

La missive est impérative: «Vous avez jusqu'au 31 juillet à 18h00 pour quitter l'emprise de la route 175 près de Laterrière, que vous occupez illégalement, et enlever toute signalisation et dispositif que vous avez installés sans autorisation.»

La lettre ne mentionne pas ce qui arriverait si l'ultimatum n'était pas respecté, mais M. Turgeon aurait fait savoir à la présidente du groupe de pression, Marina Larouche, que le ministre ferait enlever les installations lui-même, à partir de 18h00.

Hier à 17h00, Accès-Bleuets avait ramassé 20 000 \$ auprès des passants.

Erreur sur le bébé: un couple reçoit 7 millions

Associated Press
CLEARWATER

Un couple dont le bébé nouveau-né avait été échangé avec un autre il y a 12 ans pourrait recevoir jusqu'à sept millions \$ US de dommages et intérêts après avoir conclu un accord avec l'hôpital responsable de la méprise, a déclaré lundi leur avocat.

Ernest et Regina Twigg ont conclu cet accord en avril ou en mai dernier: ils ont d'abord reçu 1,624 million \$ US à quoi s'ajoutent des paiements mensuels pour le restant de leur vie. La somme totale pourra s'élever à sept millions \$ US, selon leur avocat.

Mme Twigg et Mme Barbara Mays avaient toutes deux accouché d'une petite fille en décembre 1978 à l'hôpital Hardee, au centre de la Floride. C'est en 1988, lorsque Arlena Twigg est morte d'une crise cardiaque que les tests génétiques ont montré qu'elle n'était pas la fille du couple Twigg.

Après avoir retrouvé celle qu'il croit être sa vraie fille, le couple a mené pendant trois ans une bataille pour obtenir la garde de l'enfant puis ont renoncé à la suite de l'accord avec l'hôpital. Le couple Mays avait refusé de procéder à des analyses génétiques.

Le scénariste André Petrowski poursuit les productions Téléféric

VIVES BOISVERT

Le scénariste André G. Petrowski, de Montréal, a déposé hier une poursuite contre Productions Téléféric parce que, dit-il, cette maison de production d'émissions de télévision lui a «volé» l'idée du téléroman *Libre-échange*, diffusé à Télévision Quatre-Saisons.

M. Petrowski prétend que cette série est une nouvelle mouture du scénario qu'il avait pondu en 1986, en s'inspirant de sa vie de père célibataire.

Ce qui n'était alors qu'un pro-

jet de série télévisée avait été soumis au producteur SDA, qui tentait de vendre l'idée à TQS. TQS refusa et M. Petrowski se tourna vers une autre maison de production, en 1988.

Après de longues négociations, Petrowski vend «l'idée» de sa série télévisée à Productions Téléféric, pour 2000 \$. Ce contrat ne signifiait nullement que M. Petrowski cédait ses droits d'auteur.

Plus tard, en février 1989, Pe-

trowski accepte de se voir adjoindre un «script-éditeur», censé réviser ses textes. L'entente stipule que Petrowski recevra 2000 \$ par émission.

Le travail commence: Petrowski remet son scénario au «script-éditeur», qui revise le tout, mais qui conserve «substantiellement» le scénario original.

Dans la poursuite qu'il a déposée hier en Cour supérieure, Petrowski affirme qu'à ce moment,

Téléféric a tardé à le payer. Il a dû attendre plus de six mois pour toucher l'argent promis pour les quelques épisodes qu'il avait rédigés.

Finalement, on l'a remercié de ses services. Un peu plus tard (l'automne dernier), Petrowski voit *Libre-échange*, à TQS, produit par Téléféric. Petrowski prétend que cette série «découle substantiellement» de la sienne (tr-

me identique, personnages qui reviennent, etc.).

Petrowski réclame 350 000 \$ pour violation de son droit d'auteur, inconvenients, humiliation, dommages «exemplaires», et ainsi de suite. Il demande aussi une injonction pour obliger le producteur aussi que ce producteur lui renvoie tout ce qu'il a filmé et qu'il cesse la diffusion de la série.

«LES MEILLEURS VÊTEMENTS POUR LE VOYAGE»



PAUVRES PICKPOCKETS!
Sur les 25 poches que comptent les vêtements de Susan et Alex Tilley, il n'y en a que 11 qui ne sont pas (sûres), cachées ou ultra-sécures!
Créé en dilettante en 1980, TILLEY ENDURABLES est devenu le nec-plus-ultra en matière de vêtements pour le voyage, la détente et l'aventure.
Des vêtements confortables, classiques, robustes et élégants, à poches à fermeture velcro pour vos articles de valeur, à poches secrètes pour votre tranquillité d'esprit et instructions de lavage qui vous encouragent à leur «faire la vie dure» (Consultez Travel & Leisure, janvier 1991, p. 20). Passt! Ils ne sont pas uniquement destinés au voyage!
Vous pouvez vous procurer notre catalogue de 35 GRATUITEMENT en mentionnant simplement La Presse.
Composez: 1-800-465-4249 (fax 416-444-3860) ou écrivez à

TILLEY ENDURABLES
158, rue Laurier ouest, Montréal (Qc) H2T 2N7

HONDA
SUPER LIQUIDATION
3 JOURS SEULEMENT
29-30-31 juillet 1991
AUCUNE OFFRE RAISONNABLE REFUSÉE

ÉCHANGE BIENVENUE

CIVIC ACCORD PRÉLUDE

FINANCEMENT BANCAIRE DISPONIBLE

HONDA DE LASALLE

OUVERT DE 9 A.M. à 9 P.M.

364-1121

0101, CLÉMENT (ANGLE LAFLEUR)

Quelques pas pour aller beaucoup plus loin

Juste à côté de vous, en plein coeur du centre-ville, le cégep du Vieux Montréal vous offre des cours qui vous permettront de progresser sur le plan personnel et professionnel.

Inscription les 5, 6 et 7 août prochain
Prenez rendez-vous au 982-3442
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Éducation aux adultes
Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est

Sherbrooke
Berri-Uqam
Saint-Laurent

Proche de vous • Proche de tout

SKATBANG

jusqu'à 75% de rabais sur vêtements et articles de ski

OBERSON

SKIS ALPINS

SKIS DE COURSE

HEAD Racing SL
DYNASTAR Course
FISCHER Vacuum
DYNAMIC VR 27
PRE M4 — M5 — M6
OLIN — Extrême

\$1999

SKIS DE COURSE

DYNASTAR SPECTRUM
Vision
Sport 88
ELAN 955-911

\$899

SKIS ALPINS

ROSSIGNOL 650
FISCHER Kevlar
DYNASTAR VHP
ELAN Ultra — Omni
DYNASTAR Fusion

\$1499

à Laval, Greenfield Park et St-Jean seulement.

Équipement de ski adulte

SKIS: Dynastar — Elan
BOTTES: Nordica — Munari
FIXATIONS: Look **\$179**

Équipement adulte intermédiaire

SKIS: Elan Carbon Lite
Rossignol 650
BOTTES: Munari MX-15
Nordica
FIXATIONS: Geze — Look **\$2599**

Équipement adulte avancé

SKIS: Dynastar — Elan NRG
BOTTES: Salomon SX 42L
— Lange TX1
FIXATIONS: Salomon — Look **\$3599**

CHAUSSURES DE SKI

Lot de bottes adultes
Nordica NS 500
Munari MK1-MX1 **\$599**

Munari MX 15 - MX 3
Salomon SX 41 - 61 - 71
Koflack 302
Dynafit 2F PRO **\$999**

Nordica 581 — 955
Lange TX1 — XJ1
Munari MT7 — MT11 **\$1499**

CHAUSSURES DE SKI

DYNAFIT 3F Team
LANGE 95 Heat
NORDICA 681 — 88IL
— 981 Racing
SALOMON SX 92 équipé **\$2299**

NORDICA 982
LANGE XR1
LANGE MID 4.8
ROSSIGNOL 900 — 800
KOFACK 512 **\$2999**

CHAUSSURES JUNIOR

Munari Nordica Trappeur **\$299**

Lot de bottes usagées **\$99**

OBERSON

Seulement dans ces trois magasins

LAVAL 217, boul. des Laurentides 669-5123

GREENFIELD PARK 990, boul. Taschereau à côté du Super Carnaval 671-0189

ST-JEAN 897, boul. du Séminaire 349-3725

Vous ne serez pas seul à vous éclater ce week-end.

Herbe à poux.
Ambrosia artemisiifolia.



Gerbe d'or.
Solidago canadensis.



Sans somnolence

Seldane

Une fois par jour

Soulage les symptômes d'allergie
pendant 24 heures

L'été 1991 a commencé tôt.
Ce qui veut dire que la saison
du rhume des foins éclate
déjà un peu partout. Mais vous

n'avez pas à en souffrir. Ni votre
week-end. N'oubliez pas
d'apporter votre Seldane. Vous
le trouverez à votre pharmacie.

La saison Seldane...c'est reparti!

Pour obtenir gratuitement des renseignements sur le rhume des foins et autres allergies saisonnières, écrivez-nous à:
Nouvelles Seldane, a/s Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada) Inc. 380 Elgin Mills Road East, Richmond Hill, Ontario L4C 5H2

Regardez l'Indice Pollen de Seldane au canal MétéoMédia, diffusé 37 minutes après chaque heure.



MétéoMédia